



RAPPORT FINANCIER 2023



Table des matières

Rapport du Trésorier 2023	3
Comptes annuels 2023.....	8
Bilan 2023.....	9
Compte de résultat 2023 – 2022	12
Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	14
Principes comptables généraux.....	15
Notes sur le bilan	16
Note 1 : Actif immobilisé.....	16
Note 2 : Stocks	19
Note 3 : Créances.....	20
Note 4 : Dépréciations actif.....	23
Note 5 : Valeurs mobilières de placement	23
Note 6 : Disponibilités	23
Note 7 : Charges Constatées d'Avance	24
Note 8 : Ecart de conversion actif.....	24
Note 9 : Fonds propres.....	25
Note 10 : Fonds dédiés et Fonds reportés	25
Note 11 : Provisions pour risques et charges	28
Note 12 : Dettes.....	30
Note 13 : Produits constatés d'avance.....	33
Note 14 : Ecarts de conversion passif.....	33
Note 15 : Sectorisation.....	33
Note 16 : Engagements Hors Bilan	36
Note 17 : Contributions volontaires en nature.....	37
Note 18 : Informations sur les effectifs et rémunérations du personnel	38
Note 19 : Honoraires du Commissaire aux Comptes.....	39
Note 20 : Proposition d'affectation du résultat 2023	39
Compte de Résultat par Origine et Destination et Compte d'Emploi annuel des Ressources 2023-2022	40
Version synthétique de l'Etat des Avantages et Ressources selon le modèle prescrit par l'art. 434-4 du règlement ANC n°2018-06 modifié	57

Rapport du Trésorier 2023

Les ressources sont un enjeu capital pour intervenir sur le terrain pour sauver des vies, préserver et restaurer la sécurité alimentaire nutritionnelle des populations les plus vulnérables, conformément aux principes énoncés dans la Charte dont s'est dotée Action Contre la Faim.

Pour préserver son indépendance, Action Contre la Faim met en œuvre des règles et mécanismes lors de la collecte de fonds, que ces derniers soient publics ou privés.

Le présent rapport financier, au-delà des obligations posées par les textes, relève de notre principe de transparence et souligne le professionnalisme de notre organisation humanitaire. Il est également le reflet des activités portées par une association d'intérêt général, reconnue d'utilité publique, composée de personnes engagées à tous les niveaux, sur les terrains d'action comme au siège et dans les délégations.

EMPLOIS

Après la forte croissance (+17%) en 2022, les missions sociales diminuent en 2023 (-7,9%), en particulier au Nigéria et en Afghanistan. La baisse d'activité dans ces deux pays n'est pas complètement compensée par la croissance, parfois conséquente, observée dans d'autres bureaux pays.

Les frais de recherche de fonds augmentent de 8% essentiellement du fait des investissements croissants dans le recrutement de nouveaux donateurs. Les donateurs sont pour nous des compagnons de route, souvent fidèles, dont les dons renforcent notre indépendance. Voilà pourquoi nous parlons d'investissements dans la collecte.

Les frais de fonctionnement, quant à eux, diminuent (-16,7%) essentiellement en raison du moindre volume des charges financières. Action Contre la Faim est attentive à la maîtrise de ses frais de fonctionnement. Il est néanmoins utile de rappeler que ces frais sont nécessaires à la réalisation de l'objet social de l'association.

RESSOURCES

La baisse des produits est principalement corrélée à la diminution des activités liées aux financements institutionnels. Les principaux fonds publics qui expliquent cette baisse sont le notamment ceux du bailleur britannique (FCDO) de l'Europe (ECHO) (financements en Afghanistan).

Le niveau de collecte est stable. On rappelle qu'en 2022 nous avons observé un pic de collecte significatif au début de la guerre en Ukraine grâce à l'augmentation des donateurs réguliers.

Les autres produits non liés à la générosité du public augmentent grâce à la hausse des financements des fondations, en particulier ceux de la Fondation Gates (Afghanistan) qui représentent plus de 3M€ de financement sur l'année. Il s'agit également d'une augmentation des gains de change par rapport à 2022 (+2,8M€).

Depuis le 1er Janvier 2022, ACF a mis en œuvre la sectorisation de ses activités lucratives. Ces activités incluent :

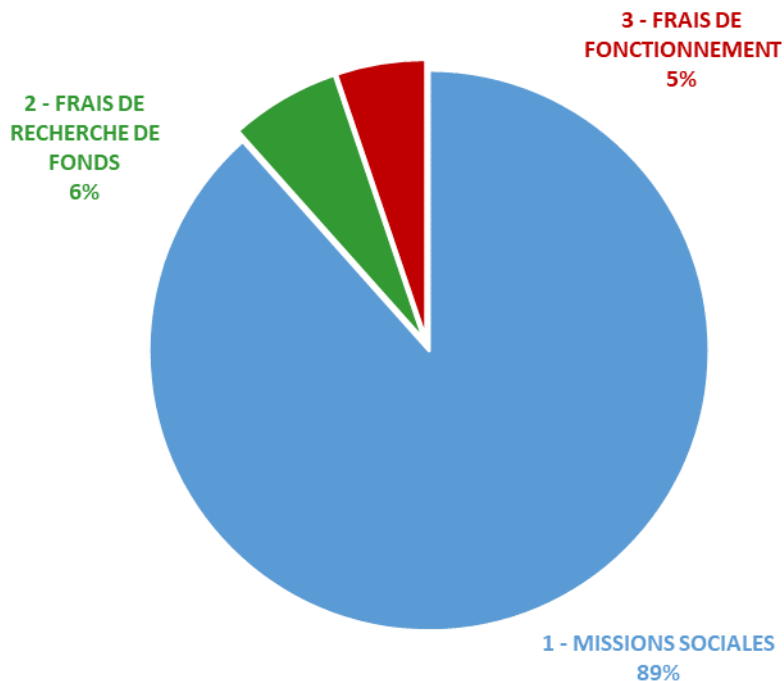
- Les opérations de produits partagés engagées sur 2022
- Les manifestations sportives et les challenges
- La refacturation des coûts de développement engagés pour le logiciel de gestion Logistique LINK.

En 2023, Le résultat généré par les activités lucratives s'élève à 187 K€.

RATIOS CROD

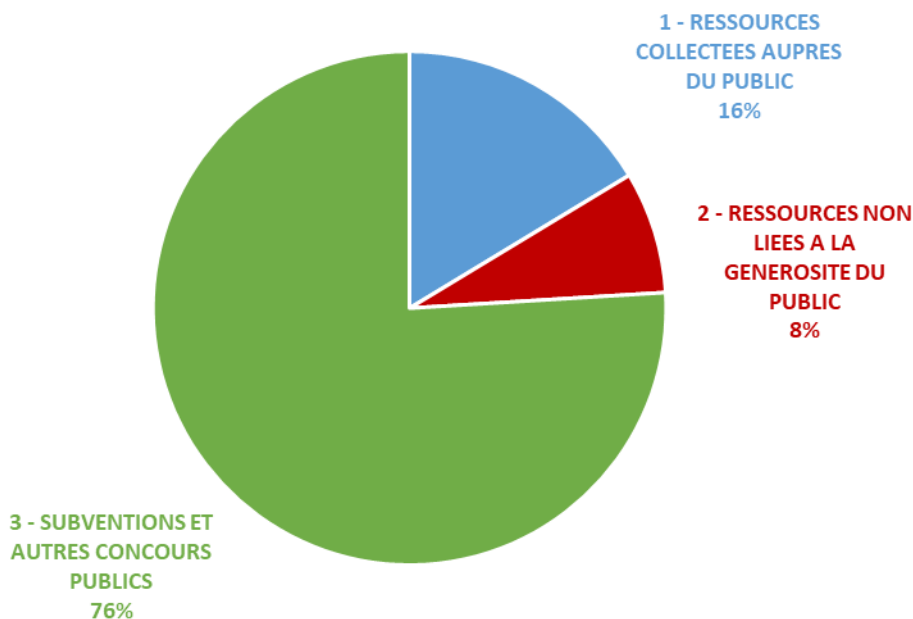
Les ratios ci-dessous sont calculés hors dotations et reprises sur provisions et hors report et utilisation des fonds dédiés.

La part des emplois affectés aux missions sociales s'élève à 88,4%. Le ratio de frais de recherche de fonds s'élève à 6,4% et celui des frais de fonctionnement passe à 5,2%.



La part des ressources liées à la générosité du public augmente de 15% en 2022 à 16,3% de nos financements en 2023 du fait de la diminution de volume de nos bailleurs institutionnels dont la part passe de 80% en 2022 à 76% à 2023.

La part de ressources non liées à la générosité du public (gains de change, produits lucratifs, contributions financières sans contrepartie) augmente de 5% à 7,7%.



RESULTAT

Le résultat 2023 est déficitaire de 2,35 Millions d'euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 22 juin 2024 de se prononcer sur la proposition d'affectation du résultat 2023 déficitaire de 2 347 360 € selon le tableau ci-dessous :

(en euros)	Au 31.12.2023 (avant affectation du résultat 2023)	Affectation du résultat 2023		Au 31.12.2023 (après affectation du résultat 2023)
		Diminution des fonds propres	Augmentation des fonds propres	
Fonds associatifs	20 000 000	0	0	20 000 000
Réserves pour projet de l'entité dont :	11 608 068	3 612 227,92	1 264 867,75	9 260 707,55
- Recherche Appliquée	1 296 998,72	256 108,64	413 076,00	1 453 966,08
- Programmes opérationnels	7 808 534,00	853 584,28	651 791,75	7 606 741,47
- Développement international	842 831,00	842 831,00	0,00	0,00
- Développement du Système d'Informations	1 659 704,00	1 659 704,00	0,00	0,00
- Environnement	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
- Partenariats nationaux	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
Report à Nouveau	0,00			0,00
TOTAL	31 608 067,82	3 612 227,92	1 264 867,75	29 260 707,65
Résultat de l'exercice	-2 347 360,17			0,00
TOTAL FONDS PROPRES	29 260 707,65			29 260 707,65

Cette proposition d'affectation traduit les choix stratégiques suivants :

- Maintenir un niveau minimal de 20 Millions d'euros de fonds associatifs, en lien avec notre politique de réserves, afin de couvrir les risques éventuels (inéligibles bailleurs, baisse de la collecte, pertes de change, etc.)
- Suppression de la réserve développement international
- Suppression de la réserve développement du système d'informations
- Création en 2022 de deux réserves dont le montant est porté à 100k€ chacune en 2024

- Environnement
- Partenariats nationaux
- Poursuivre le soutien financier à la recherche appliquée et aux opérations.

PERSPECTIVES 2024 (budget 2024)

Le budget 2024 traduit la prise en compte par l'association d'enjeux économiques structurels sous-jacents qu'il convient de traiter prioritairement.

Une pause dans le développement est nécessaire pour construire une trajectoire stratégique et économique pluriannuelle, qui se traduit par un budget recentré sur le cœur du mandat social d'ACF, des dépenses de fonctionnement réduites, certains chantiers de structuration mis en veille ou re-séquencés, pour un budget attendu en déficit à -1.56 MEUR. La construction de cette trajectoire a été priorisée par les équipes dès début 2024, afin que des choix et des modélisations puissent être dessinés au plus tôt, idéalement lors du révisé budgétaire mi-2024.

Lors des exercices budgétaires précédents, une forte structuration de l'organisation a été lancée, qui s'est principalement traduite par un renforcement des équipes au niveau global. Cette structuration, nécessaire et capitale, couplée à une transformation (en particulier digitale) des outils, processus et modes de fonctionnement de l'organisation, a été lancée en anticipation d'une augmentation de ressources attendue (résultat d'une croissance du volume opérationnel et d'une croissance des marges de la collecte de fonds privés). En parallèle, étaient attendus de cette transformation d'ACF des gains d'efficacité, c'est donc dans cette logique « d'investissement » (anticipation des dépenses de structuration sur les recettes attendues à terme) que se sont construits les exercices précédents votés en déficit.

L'année 2023 nous a progressivement amenés au constat que les chantiers de transformation d'ACF, lancés simultanément dans de très nombreux domaines, étaient largement plus complexes et longs à développer qu'initialement envisagés, notamment parce qu'ils devaient se mener en parallèle d'exigences et de challenges opérationnels sans cesse renouvelés et s'articuler avec une vision stratégique de long terme. Les effets économiques en termes de gains d'efficacité ne peuvent donc être systématiquement envisagés à court terme, et par ailleurs sont pour beaucoup difficilement mesurables. Lesdits gains d'efficacité sont largement absorbés par les complexités de mise en œuvre et de redevabilité croissantes.

Pour autant les structurations lancées ces dernières années, et en particulier les ressources humaines, cumulées en année pleine, représentent une charge désormais fixe en grande partie, et ceci alors même que des ressources supplémentaires et gains d'efficacité ne seront pas encore visibles en 2024.

La croissance opérationnelle, hors urgences humanitaires majeures, devait nécessairement être contrôlée et planifiée, afin de préserver un maximum, outre notre indépendance stratégique, notre capacité d'organisation au niveaux global, régional et national, afin d'éviter de surajouter systématiquement des moyens de gestion. Le modèle qui voudrait que les « investissements » dans le renforcement de notre structure soient financés à court terme par les hausses de volume opérationnel (et donc d'overheads), s'il ne peut être complètement exclu, doit donc être partiellement revisité et manié avec précaution sur plusieurs années. Il ne peut constituer le seul modèle économique de développement d'ACF.

L'ensemble de ces enjeux économiques doit être repensé et étudié afin que le développement de l'association s'inscrive dans une trajectoire budgétaire harmonieuse qui préserve (et à terme renforce) les réserves de l'association et la pérennité de son modèle économique.

Comptes annuels 2023

Bilan 2023

Bilan actif					
(en euros)					
		31.12.2023		31.12.2022	
	Note	Montant Brut	Amortissements & Dépréciations	Montant Net	Montant Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		3 833 492	1 749 257	2 084 236	1 166 759
Immobilisations incorporelles en cours		-			787 942
Immobilisations corporelles					
Installations techniques		60 306	19 095	41 211	52 258
Matériel informatique & téléphonique		1 288 088	925 291	362 797	309 329
Matériel de bureau		61 156	41 827	19 329	120 873
Matériel vidéo		230 408	119 332	111 077	123 936
Mobilier		445 537	188 120	257 418	321 188
Matériel technique pour la recherche		41 890	41 890	-	-
Matériel de transport		4 611 174	3 774 744	836 430	691 803
Outils et petit équipement		1 706 636	1 448 185	258 451	198 053
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés		747 348	28 372	718 976	802 881
Immobilisations financières					
Prêts		3 032 524	-	3 032 524	3 032 524
Titres et participations		4 004 990	-	4 004 990	4 004 330
Autres		293 005	-	293 005	272 173
TOTAL I.	(1)	20 356 555	8 336 113	12 020 443	11 884 049
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	(2)	2 090 264	59 135	2 031 129	1 208 049
Créances					
Créances bailleurs	(3.1)	226 016 200	58 704	225 957 496	274 046 123
Créances clients	(3.2)	231 119		231 119	317 513
Créances reçues par legs ou donation		1 065 806		1 065 806	1 051 760
Autres	(3.4)	10 066 925		10 066 925	9 633 278
Créances sur réseau international ACF	(3.3)	29 486 146	289 813	29 486 146	15 085 973
Valeurs mobilières de placement	(5)	4 322 050		4 322 050	4 318 878
Disponibilités	(6)	66 864 050		66 864 050	56 294 615
Instruments financiers	(12.7)	279 346		279 346	685 150
Charges constatées d'avance	(7)	2 821 085		2 821 085	3 160 574
TOTAL II.		343 242 990	117 839	343 125 151	365 801 912
Ecart de conversion actif (III)	(8)	12 057 071		12 057 071	10 948 918
TOTAL GENERAL (I + II + III)		375 656 616		367 202 665	388 634 880

Bilan passif

(en euros)	Note	31.12.2023	31.12.2022
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds associatifs sans droits de reprise		20 000 000	20 000 000
Fonds propres statutaires		1 500	1 500
Fonds propres complémentaires		19 998 500	19 998 500
Réserves pour projet de l'entité		11 608 068	12 489 062
Réserves statutaires		-	-
Réserves pour projets		11 608 068	12 489 062
Recherche appliquée		1 296 999	1 237 764
Programmes opérationnels		7 808 534	7 749 298
Développement international		842 831	824 000
Système d'information		1 659 704	2 678 000
Excédent / Déficit de l'exercice	-	2 347 360	880 994
Situation Nette		29 260 708	31 608 068
TOTAL I.	(9)	29 260 708	31 608 068
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	(10.1)	1 632 785	1 685 953
Fonds dédiés	(10.2)	6 080 548	10 158 240
TOTAL III.		7 713 332	11 844 193
PROVISIONS			
Provisions pour risques et charges		14 062 652	16 014 554
TOTAL IV.	(11)	14 062 652	16 014 554
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Dettes Bailleurs de fonds		-	-
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	(12.1)	16 920 203	18 035 347
Dettes des legs et donations	(12.2)	247 968	259 427
Dettes fiscales & sociales	(12.3)	12 357 310	10 449 727
Autres dettes	(12.4)	1 014 235	920 327
Dettes sur réseau international ACF	(12.5)	3 946 203	4 007 895
Produits constatés d'avance	(13)	267 919 705	277 263 852
TOTAL V.		302 405 624	310 936 574
Ecart de conversion passif (V)	(14)	13 760 349	18 231 491
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		367 202 665	388 634 880

Compte de résultat 2023 – 2022

	Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTE DE RESULTAT (en Euros)		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 450	7 860
Ventes de biens et services	1 210 132	1 198 178
Produits de tiers financeurs	273 135 409	304 986 551
Concours publics et subventions d'exploitation	219 359 851	254 852 873
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	47 048 639	45 924 807
Dons manuels	42 353 005	42 659 831
Mécénats	1 246 431	969 343
Legs, donations et assurances-vie	3 449 203	2 295 633
Contributions financières	6 726 919	4 208 870
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 388 141	11 545 111
Utilisations des fonds dédiés	7 481 872	8 425 973
Autres produits	4 573 902	3 249 510
Total I	298 794 906	329 413 182
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (1)	30 184 738	58 687 841
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	81 459 928	87 467 470
Aides financières (1)	66 206 716	63 309 162
Impôts, taxes et versements assimilés	3 905 910	4 042 895
Salaires et traitements	85 208 483	81 468 435
Charges sociales	11 739 764	10 453 291
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 219 126	1 200 683
Dotations aux provisions	10 136 181	12 747 327
Reports en fonds dédiés	3 404 180	4 151 606
Autres charges	9 722 286	3 719 962
Aides financières (3)		
Autres charges	9 722 286	3 719 962
Total II	303 187 311	327 248 671
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-4 392 405	2 164 511

En 2023, modifications de présentation sur :

- (1) En 2023, les opérations de transferts de cash, coupons... à des bénéficiaires sont dans la catégorie Aides financières alors qu'elles étaient en Achats de marchandises en 2022. Elles représentent 19,8M€ en 2023.

COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-4 392 405	2 164 511
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	673 117	4 491
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change	8 208 792	7 106 066
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total III	8 881 910	7 110 558
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	6 303 583	10 549 538
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total IV	6 303 583	10 549 538
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 578 327	- 3 438 980
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 1 814 078	- 1 274 469
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	446 300	729 197
Sur opérations en capital	194 559	125 546
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Total V	640 859	854 743
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 146 004	295 880
Sur opérations en capital	934	164 969
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Total VI	1 146 938	460 849
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-506 080	393 894
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	27 202	419
Total des produits (I + III + V)	308 317 674	337 378 483
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	310 665 034	338 259 477
EXCEDENT OU DEFICIT	- 2 347 360	- 880 994
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	3 786 431	4 491 197
Prestations en nature	565 290	1 171 175
Bénévolat	889 610	947 236
TOTAL	5 241 332	6 609 609
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	3 786 431	4 491 197
Prestations en nature	565 290	1 171 175
Personnel bénévole	889 610	947 236
TOTAL	5 241 332	6 609 609

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Présentation d'Action Contre la Faim

Créée en 1979, Action contre la Faim (ACF) est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale (ONG) luttant contre la faim dans le monde. L'association loi 1901 a été fondée par un groupe de médecins et d'intellectuels français et a une vocation internationale.

La mission d'ACF est de sauver des vies en éliminant la faim par des actions concrètes dans les domaines suivants : la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition ; en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles.

Structurée en réseaux internationaux, Action Contre la Faim intervient dans 25 pays et a un ancrage international dans 50 pays.

Reconnue d'utilité publique, la priorité d'Action Contre la Faim est d'agir concrètement sur le terrain et de témoigner sur le sort des populations soutenues.

Depuis 2019, Action contre la Faim est membre d'Alliance Urgences, un collectif de 6 ONG dont l'objectif est de créer un élan de solidarité national autour des urgences humanitaires.

La réponse apportée à la lutte contre la faim s'articule autour de différents domaines d'expertises : Nutrition et Santé, Sécurité alimentaire, Eau assainissement et hygiène, santé mentale, Genre et protection, Plaidoyer, gestion des risques et désastres, Recherche.

Intervention	25 pays
Déploiement de l'aide humanitaire	9.9 millions de personnes
Zone d'Activité	France et International
Salariés	4 352

Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été établis et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif et définies par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi que le règlement 2022-04

Concernant les dispositions non couvertes par le Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, les comptes annuels ont été établis conformément aux règles définies par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au Plan Comptable Général.

Les règles d'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Prudence.

Les principales règles et méthodes comptables retenues sont exposées au cours des différentes notes qui suivent sur les comptes annuels, se rapportant chacune à un poste spécifique du bilan et du compte de résultat. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le bilan est présenté selon les dispositions du Plan Comptable Général sauf en ce qui concerne les Opérations spécifiques qui suivent et présentées conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 :

- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- Créances reçues par legs ou donations ;
- Fonds propres;
- Fonds dédiés ;
- Fonds reportés;
- Dettes des legs ou donations.

Le Compte de Résultat par origine et destination et le compte d'emploi des ressources ont été établis conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 modifié par le Règlement ANC 2020-08.

Le compte de résultat est établi à partir des données issues de la comptabilité générale. Sa présentation, en application de ces règles, permet une lecture en liste des charges et produits par nature.

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du Plan Comptable Général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

- Présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs) ;
- Reports et utilisation des fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature et charges des contributions volontaires en nature.

En annexe de ce document, figurera l'Etat des Avantages et Ressources en provenance de l'étranger mis en place par le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 sous sa forme synthétique. Il s'agit de la première année d'application de ce changement de méthode comptable. Cet état reprend le montant total des avantages et ressources présentés par Etat du contributeur. L'état détaillé est mis à la disposition du public soit au siège soit sur le site internet.

Notes sur le bilan

Remarque sur le périmètre

Action Contre la Faim est membre d'un réseau international, ACF International. Les comptes présentés ici sont ceux d'ACF France. En effet, les différentes entités du réseau ACF International étant indépendantes les unes des autres, les comptes ne font pas l'objet d'une présentation combinée.

Note 1 : Actif immobilisé

1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations de l'Association sont enregistrées et valorisées conformément aux normes édictées par le règlement sur les actifs.

Les immobilisations situées en France, au siège de l'Association, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du règlement CRC 2004-06, et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité :

Logiciels informatiques	3 ans
Agencements & installations	5 à 9 ans
Matériel informatique & téléphonique	3 ans
Matériel informatique projets SI	7 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel vidéo	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Les biens d'équipement (matériel de transport, de radio et de communication) situés sur les missions, acquis sur fonds propres et dont la valeur unitaire est supérieure à 2 K€, sont inscrits en immobilisations à leur coût d'acquisition.

Depuis 2008, la durée d'amortissement de ces équipements et véhicules a été alignée sur la durée de refacturation aux bailleurs :

Matériel de transport	2 à 3 ans
Matériel de télécommunication	1 à 2 ans
Matériel informatique et vidéo	1 an
Autres gros équipements programmes	1 à 2 ans
Autres équipements	1 à 2 ans

Pour tout autre équipement, non inclus dans cette liste, acquis sur fonds propres et dont la valeur est supérieure à 15 K€, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de sa durée de vie économique. Les biens d'équipement situés sur les missions, dont l'achat est financé directement par les bailleurs de fonds, sont comptabilisés directement dans les comptes de charges des missions. Les méthodes de comptabilisation des immobilisations situées en France et sur les missions restent inchangées pour 2023.

La variation des immobilisations brutes depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en euros)	Total au 31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Total au 31.12.2023
Logiciels informatiques	2 545 472	1 288 020	-	3 833 492
Immobilisations en cours	787 943	-	787 942	0
Immobilisations incorporelles	3 333 415	1 288 020	787 942	3 833 493
Agencements & installations	62 293	-	1 987	60 306
Matériel informatique & téléphonique	1 195 823	154 315	62 050	1 288 088
Matériel de bureau	162 272	9 104	110 220	61 156
Matériel vidéo	219 568	15 422	4 582	230 408
Mobilier	523 877	1 654	79 994	445 537
Matériel technique pour la recherche	41 890	-	-	41 890
Matériel de transport	4 083 994	527 180	-	4 611 174
Matériel Terrain	1 491 975	214 941	280	1 706 636
Immobilisations corporelles	7 781 711	922 616	259 113	8 445 195
TOTAL IMMOBILISATIONS	11 115 126	2 210 636	1 047 055	12 278 688

Immobilisations incorporelles

L'augmentation de 1 469 K€ de logiciels est principalement due à la migration de l'outil ERP UBW mais aussi à la poursuite des développements des dernières années :

- Déploiement UBW : 1 115 K€ (dont 788 K€ d'immobilisations en cours activées)
- Logiciel Link : 73 K€
- Logiciel Finance SAGA (Epiconcept), 69 K€

Il n'y a pas eu de nouvelles immobilisations en cours constatées au 31 décembre 2023.

Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'explique principalement par quelques acquisitions liées au renouvellement du parc informatique et la suite de l'aménagement des salles de réunions (à hauteur de 181 K€).

De même, un inventaire réalisé en début d'année par un prestataire externe a permis de constater la sortie d'une partie du matériel technique (téléphonie, audiovisuel, informatique...) pour 259 K€.

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en euros)	Total au 31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Total au 31.12.2023
Logiciels informatiques	1 378 713	370 543	-	1 749 256
Amortissements sur Immobilisations incorporelles	1 378 713	370 543	-	1 749 256
Agencements & installations	10 035	11 028	1 968	19 095
Matériel informatique & téléphonique	886 493	210 151	171 354	925 290
Matériel de bureau	41 399	428	-	41 827
Matériel vidéo	95 632	28 281	4 582	119 332
Mobilier	202 689	65 425	79 994	188 119
Matériel technique pour la recherche	41 890	-	-	41 890
Matériel de transport	3 392 191	382 553	-	3 774 744
Matériel Terrain	1 293 922	154 263	-	1 448 185
Amortissements sur Immobilisations corporelles	5 964 252	315 313	257 898	6 558 482
TOTAL AMORTISSEMENTS	7 342 965	685 857	257 898	8 307 738

La variation des amortissements fait suite aux acquisitions de l'exercice.

1.2 Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés

La variation des biens reçus par legs et destinés à être cédés se détaille de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Biens reçus par donation ou legs et destinés à être cédés	824 888	737 857	815 397	747 348
Dépréciations des biens destinés à être cédés	- 22 006	- 12 308	- 5 942	- 28 372
Valeur nette des biens destinés à être cédés	908 983	725 549	809 455	718 976

Les biens et dettes reçus par legs ont été comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'Administration ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

Les biens reçus par legs et destinés à être cédés incluent l'ensemble des biens reçus par ACF hors

- Espèces, actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM¹ et assimilés
- Biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres
- Biens destinés à être conservés en vertu d'une décision du Conseil d'Administration

Les biens destinés à être cédés ont été valorisés de la manière suivante :

- Biens acceptés par le Conseil d'Administration au cours de l'année 2023 : valeur en date d'acceptation du Conseil d'Administration.

La valorisation des biens est faite à la valeur vénale (prix net vendeur). Ces biens ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé a été ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

En 2023, ACF a bénéficié de 14 nouveaux legs, constitués de 1 293 K€ d'immobilisations. La diminution de 606 K€ s'explique par l'apurement lié à la vente des immobilisations de 15 legs (13 acquis avant 2022, et 2 acquis en 2023).

1.3 Immobilisations financières

La variation des immobilisations financières se détaille de la manière suivante :

¹ OPCVM : organisme de placement collectif en valeurs mobilières

(en euros)	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Prêt ACF Canada	265 674			265 674
Prêts ACF Allemagne	1 861 562			1 861 562
Prêts ACF Italie	905 289			905 289
Total prêts réseau ACF	3 032 525	-	-	3 032 525
Titres SCI	3 999 990			3 999 990
Titres SCIC	4 340	660		5 000
Total titres et participations	4 004 330	660	-	4 004 990
Dépôts et Cautionnements	272 173	158 958	138 126	293 005
Total immobilisations financières	7 309 027	158 958	138 126	7 330 519

Prêts réseau ACFIN

ACF Italie

Le prêt accordé à ACF Italie s'élève à 905 K€ et sera remboursé à compter de 2025 conformément à l'avenant au contrat de prêt signé le 2 février 2021. Par ailleurs, ACF Italie s'est engagée via une promesse de don également signée le 2 février 2021 à nous verser 1 000 K€ de don d'ici à 2025, pour compenser la conversion du prêt initial en apport aux fonds propres. L'intégralité des dons ont été versés à date et comptabilisés en « Quote-Part de Générosité du public »

ACF Allemagne

Le montant du prêt accordé s'élève à 3 100 K€. Deux amendements au contrat initial ont été signés en Décembre 2021 et Décembre 2022 afin d'accélérer le remboursement du prêt via l'augmentation du montant dû sur les deux premières échéances. Remboursement de 400 K€ en 2021 et 800 K€ en 2022.

ACF Canada

Le montant des prêts accordés s'élève à 266K€. Les conventions de prêts prévoient les premières échéances de remboursement en 2024.

Titres et participations

ACF France détient des participations dans deux entités :

- SCI ACF France créée dans le cadre de l'acquisition du siège social. ACF France a réalisé un apport en numéraire à hauteur de 4 000 K€.
- La plateforme Coopérative Logistique Humanitaire (HULO), société créée en 2021 par 9 ONG afin de mutualiser les ressources liées à la gestion logistique. ACF France a réalisé un apport de 4 340 € dans cette coopérative à l'origine, puis 660 €, en 2023.

Tableau des titres et participations

Numéro SIREN	Dénomination	Siège social	% détention	Parts sociales	Valeur comptable (€)	Capital Social	Résultat du dernier exercice clos
318 990 892	SCI ACTION CONTRE LA FAIM	102, rue de paris 93 100 Montreuil	100%	399 999	3 999 990	4 000 000	- 610 035
903 751 154	HULO	89, rue de Paris, 92110 Clichy	11%	334	3 340	30 060	- 3 683

Les dépôts et cautionnements (272K€) se composent majoritairement des dépôts des missions.

Note 2 : Stocks

Les stocks sont composés de matériels et fournitures destinés aux missions. Ils permettent de réduire les délais de réponse aux besoins d'approvisionnement des missions et d'augmenter ainsi l'efficacité d'ACF en cas d'urgence.

Les entrées en stocks sont évaluées au coût d'achat, frais accessoires éventuels inclus. Les stocks sont gérés, en cours d'année, selon la méthode de l'inventaire permanent. Les stocks consommés sont alors directement imputés aux charges des missions.

Depuis quelques années, des stocks sont directement positionnés dans plusieurs de nos pays d'intervention afin de réduire les délais d'approvisionnement de certains articles. Ces stocks sont réapprovisionnés ponctuellement en fonction d'une estimation des besoins sur des projets devant être signés les mois suivants. L'utilisation de ces stocks est croissante depuis ces 5 dernières années, ce qui explique l'augmentation du stock de 290K€. La mission ayant connu l'augmentation de stock la plus significative en 2023 est le Nigéria.

A la clôture de l'exercice, il est pratiqué un inventaire physique des quantités présentes en stock dans les différents entrepôts.

La provision pour dépréciation est constituée en fonction de l'ancienneté des stocks et de leur éventuelle date de péremption pour les produits périssables.

La dépréciation des stocks constatée en 2023 à hauteur de 59 K€ est revenue dans des valeurs normales tandis que la reprise de provision pour dépréciation a été constatée à la suite de la sortie des stocks.

Note 3 : Créances

3.1 Créances Bailleurs de fonds

Les créances bailleurs se détaillent de la manière suivante sur l'exercice 2023 :

(en euros)	31.12.2023	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	31.12.2022
Créances	226 016 200	74 832 834	151 183 366		0 274 104 827
Dépréciation sur créances bailleurs	58 704				58 704
Total Créances bailleurs	225 957 496				274 046 123

Conformément au règlement ANC n°2018-06, les contrats de financement institutionnel qualifiables de «subventions» ainsi que les contributions financières ne présentant aucune clause suspensive sont comptabilisés au crédit d'un compte de produit en contrepartie du débit d'un compte de créances pour la totalité de leur montant à la date de leur notification, correspondant plus précisément à la date de signature du contrat.

Dans le cas de financements bailleurs ou contributions financières pluriannuelles, la fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits constatés d'avance ».

En l'absence de jalons prescriptifs dans la convention de financement, les produits des subventions pluriannuelles sont constatés au compte de résultat au rythme des dépenses réellement engagées sur l'exercice et éligibles aux contrats de financement.

La fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des dépenses futures est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte de "Produits constatés d'avance".

Concernant les opérations en devises étrangères, les créances ont été comptabilisées :

- au taux de change historique (taux du jour de la signature du contrat de financement) pour le montant global de la convention bailleur.
- au taux de change mensuel pour les réceptions de fonds.

Les créances ont été converties au taux de clôture du 31.12.2023 et les écarts de conversion actif et passif ont été constatés.

3.2 Créances clients

Au 1^{er} Janvier 2022, ACF a mis en place la sectorisation pour ses activités lucratives. Les créances clients se rapportent à la facturation réalisée en 2023.

Se reporter à la Note 15.

3.3 Créances reçues par legs ou donations

Les créances reçues par legs et donations se détaillent de la manière suivante sur l'exercice 2023 :

(en euros)	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Créances reçues par legs	1 051 760	555 798	541 752	1 065 806

Les créances sont constituées des espèces, actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés. L'apurement de ces créances se fait à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

En 2023, ACF a bénéficié de 13 nouveaux legs, constitués de 0,5M€ de créances diverses. La diminution de 500 K€ s'explique principalement par l'apurement de créances qui concernent 19 legs (16 acquis avant 2022, et 3 acquis en 2023).

3.4 Autres créances

Le poste « Autres créances » se détaille de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2023	31.12.2022
Fournisseurs débiteurs siège	96 434	183 075
Créances sociales et fiscales siège	299 701	265 414
Avances partenaires / fournisseurs Terrain	4 288 278	4 522 834
Produits à recevoir collecte	3 157 552	3 029 847
Autres	2 224 959	1 632 108
Total autres créances	10 066 925	9 633 278

Dans la lignée de l'année 2022, le niveau des avances partenaires reste maîtrisé.

Les produits de collecte à recevoir s'élèvent à 3 158 K€ (3 030 K€ en 2022).

La ligne « Autres » correspond majoritairement aux paiements réalisés par ACF France pour le compte de la SCI ACF et de HULO dans lesquelles ACF France détient des participations et toutes deux créées en 2021. (2 639 K€ en 2023 contre 1 632 K€ en 2022). La SCIC a remboursé son compte courant en fin d'année 2023.

3.5 Créances sur le réseau international

Le poste « Créances sur le réseau international ACF » traduit la créance résultant des opérations économiques ou financières réalisées entre ACF et les autres entités du réseau international ACF : ACF États-Unis, ACF Royaume-Uni, ACF Espagne, ACF Canada, ACF Inde et ACF Allemagne. Ces opérations peuvent être de différentes natures :

- Refacturation par ACF France au coût d'achat de matériels et fournitures acquis via son service achats pour le compte d'une autre entité ;
- Refacturation croisée (y compris à la charge d'ACF France) au coût de revient de personnels expatriés sous contrat avec une entité du réseau et mis à disposition d'une autre entité pour ses missions ;
- Collecte de dons privés ou de subventions publiques pour des pays dont les opérations sont menées par un autre membre du réseau, moyennant un suivi particulier des opérations concernées ;
- Reversement de subventions de bailleurs de fonds reversées à ACF International pour la réalisation de contrats ;
- Collecte de dons privés ou de subventions publiques effectuées par les membres du réseau pour les missions sociales ACF France ;
- Donations d'ACF France à une autre entité du réseau afin de l'aider dans le développement de ses missions sociales. Celles-ci sont rapportées au résultat au fur et à mesure des dépenses effectuées.

A noter que ces comptes n'intègrent que les transactions entre ACF France et les différentes entités du réseau, les flux relatifs aux contrats bailleurs apparaissent dans le poste créances bailleurs.

La décomposition des « Créances sur le réseau international ACF » est la suivante :

(en euros)	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Créances sur ACF Etats-Unis	12 803 081	2 649 564	3 612 482
Créances sur ACF Royaume-Uni	466 668	417 150	331 953
Créances sur ACF Espagne	15 886 821	11 366 100	8 576 318
Créances sur ACF Canada	66 617	347 110	8 791
Créances sur ACF Inde	231 464	218 256	122 713
Autres créances réseau	31 495	87 792	52 248
Total Créances sur le réseau ACF	29 486 146	15 085 973	12 704 504

Les créances sur le réseau ACF augmentent de 14 400 K€ en 2023.

La créance sur ACF Espagne notamment augmente de 4 521 K€ sur l'exercice. Elle se rapporte :

- Aux versements de subventions à ACF Espagne pour couvrir l'exécution des contrats bailleurs signés par ACF France (15 416 K€ en 2023 contre 10 600 K€ en 2022 soit + 4 816 K€).
- Aux refacturations d'achats de matériel et de mise à disposition de personnel (470 K€ en 2023 soit – 300 K€ par rapport à 2022)

La créance ACF États-Unis se rapporte :

- Aux avances transmises à ACF Etats-Unis pour les programmes qui leur sont délégués. A la fin des contrats, nous recevons le montant des dépenses.
- Aux refacturations de salaires, achats logistiques et projets ACFIN transverses

Note 4 : Dépréciations actif

Le tableau de synthèse des dépréciations se présente de la façon suivante :

(en euros)	Total au 31.12.2022	Dotations	Reprises		Total au 31.12.2023
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Dépôt et Cautionnements	-			-	-
Prêt	-				-
Stocks	592 316		533 181		59 135
Donations et legs destinés à être cédés	22 007	12 308	5 942		28 372
Créances bailleurs de fonds	58 704				58 704
TOTAL PROV° POUR DEPRECIATION	673 027	12 308	539 123	-	146 211

Les dotations 2023 concernent les legs.

La reprise de provisions sur stocks de 533 K€ a été utilisée lors de la sortie des stocks.

Note 5 : Valeurs mobilières de placement

Le poste "Valeurs mobilières de placement" est composé de SICAV monétaires liquides et d'un contrat de capitalisation dont l'échéance correspond au portefeuille détenu en France. Ce portefeuille est comptabilisé au coût d'acquisition et valorisé suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Évolution des valeurs mobilières de placement au cours des trois derniers exercices :

(en euros)	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Valeurs mobilières de placement	4 322 050	4 318 878	4 317 337
	4 322 050	4 318 878	4 317 337

Au 31.12.2023, ce poste se décompose de la manière suivante :

- Placements à moyen terme (4 et 5 ans) : 4 M€
- SICAV monétaires en euros : 322 K€

Note 6 : Disponibilités

Les disponibilités sont distinguées en deux postes :

- Disponibilités « missions »
- Disponibilités « siège »

La décomposition des disponibilités au cours des trois derniers exercices est la suivante :

(en euros)	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Comptes bancaires	16 835 119	15 013 883	14 858 818
Caisses	1 424 860	1 192 150	993 295
Disponibilités "missions"	18 259 979	16 206 033	15 852 114
Comptes bancaires	47 850 486	39 908 207	47 736 253
Caisses	167 679	180 375	194 487
Disponibilités "siège"	48 018 165	40 088 582	47 930 740

Les disponibilités « missions » sont composées des soldes des comptes bancaires et des caisses au 31.12.2023 détenus sur les missions. Elles passent de 16 206 K€ en 2022 à 18 260 K€ en 2023.

Les disponibilités « siège » sont composées des soldes des comptes bancaires et des caisses détenues par le siège au 31.12.2023.

Au cours des dernières années, le niveau des disponibilités du siège a augmenté du fait de la mise en place en 2021 de nouvelles conditions de règlement « paiement en avance » dans les contrats signés avec le bailleur américain.

Les disponibilités en devises fortes détenues en France ou à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisées au taux officiel au 31.12.2023.

Les disponibilités en devises locales détenues à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisées au taux officiel ou au taux local (TMP) dans les cas où le taux officiel était décorrélé des taux pratiqués localement.

Note 7 : Charges Constatées d'Avance

(en euros)	31.12.2023	31.12.2022
Charges constatées d'avance	2 821 085	3 160 574
Total charges constatées d'avance	2 821 085	3 160 574

Les Charges Constatées d'Avance ont été maintenues à un niveau élevé malgré une légère diminution (- 300 K€) : ce niveau de charges constatées d'avance s'explique, depuis 2022, par l'augmentation de nos volumes, et notamment de nos stocks réceptionnés en 2024 sur nos achats 2023.

Note 8 : Ecart de conversion actif

(en euros)	31.12.2023	31.12.2022
Ecarts de conversion actif sur créances et dettes	11 877 739	10 948 918
Différences d'évaluation sur instruments financiers à terme	-	-
Ecarts de conversion passif	11 877 739	10 948 918

Les écarts de conversion actif se rapportent à la réévaluation des créances bailleurs (9 822 K€) et à la réévaluation des créances intercos (2 056 K€)

Note 9 : Fonds propres

ACF dispose de deux types de fonds propres:

- Les Fonds Associatifs dont l'objet est d'assurer la pérennité de l'organisation en cas de difficulté soudaine de financement ;
- Le Fonds de Réserves pour Projet de l'Entité destiné à financer des projets opérationnels ou des programmes de recherche appliquée et à soutenir le développement du réseau ACF International ou l'évolution des systèmes d'information, ainsi que l'environnement et les partenariats nationaux depuis 2023.

Pour rappel, l'Assemblée Générale du 17 juin 2023 a décidé d'affecter le résultat 2023 de – 880 994 € de la façon suivante :

(en euros)	Au 31.12.2022 (avant affectation du résultat 2022)	Affectation du résultat 2022	Dont générosité du public	Résultat 2023	Dont Générosité du public	Au 31.12.2023 (avant affectation du résultat 2023)
Fonds propres sans droit de reprise	20 000 000	- -	2 676 778			20 000 000
Fonds propres	20 000 000	- -	2 676 778			20 000 000
	-					-
Recherche appliquée	1 237 764	59 235 -	98 000			1 296 999
Programmes opérationnels	7 749 298	59 236 -	427 723			7 808 534
Développement international	824 000	18 831	-			842 831,00
Système d'Information	2 678 000	1 018 296	-			1 659 704
Réserves pour projet associatif	12 489 062	880 994	525 723			11 608 068
Report à Nouveau	-					-
Excédent / Déficit de l'exercice	-	880 994	880 994	3 202 501 -	2 347 360	-
						2 347 360
TOTAL FONDS PROPRES	31 608 068	-	-	2 347 360	-	29 260 708

Note 10 : Fonds dédiés et Fonds reportés

10.1 Fonds reportés

La variation des fonds reportés se détaille de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Fonds reportés	1 685 953	1 293 433	1 346 601	1 632 785

Les fonds reportés représentent l'actif net comptable futur qui sera réalisé au moment de la vente ou la réalisation du bien reçu par legs ou donation. Ils sont estimés sur des informations portées à la connaissance d'ACF au moment de l'acceptation par le Conseil d'Administration.

Les fonds reportés peuvent ensuite être ajustés, sur la base d'une nouvelle décision de gestion du Conseil d'Administration, en fonction des écarts constatés entre les décisions de gestion prises lors de la première comptabilisation au bilan et les revalorisations des actifs et passifs sur les exercices suivants, et ce, jusqu'à la réalisation effective du bien destiné à être cédé.

Les fonds sont dits « reportés » car le fait générateur du résultat comptable, à savoir la réalisation du lot, n'est pas intervenu au moment de la clôture.

L'augmentation des fonds reportés s'explique par l'acquisition de 14 nouveaux legs durant l'année écoulée. En 2023, 15 legs ont été clôturés pour un montant de 600 K€.

10.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2018-06.

Les ressources affectées non utilisées en fin d'exercice sont compensées par une charge de même montant dans le Compte d'Emplois des Ressources et dans le Compte de Résultat (poste « Report en fonds dédiés »). Ces ressources non utilisées sont alors inscrites au passif du bilan en « fonds dédiés ».

L'utilisation -durant l'exercice suivant- d'une partie de ces fonds génère un produit dans le Compte d'Emplois des Ressources et dans le Compte de Résultat (poste Utilisation des fonds dédiés) pour le montant effectivement consommé au cours de l'exercice et donne lieu pour la même valeur à une diminution du poste « fonds dédiés » au passif du bilan.

Affectation des Fonds dédiés

Au cours de l'année 2023, le poste des fonds dédiés a évolué par de nouvelles affectations d'une part, et par l'utilisation des fonds existants d'autre part. Les nouvelles affectations proviennent de la décision des donateurs.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	AU 01/01/2023	AUGMENTATION	UTILISATION		AU 31/12/2023	
			sur affectation de l'année	sur collecte des exercices antérieurs	Montant global	Dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux dernières années

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

CONTRIBUTIONS FINANCIERES D'AUTRES ORGANISMES

FONDATIIONS pour Fonds dédiés ACF FRANCE						
Bangladesh	0	300 000	-	-	300 000	-
Burkina Faso	81 423	28 000	-	49 887	59 536	-
Corne de l'Afrique	0	20 000	-	-	20 000	-
Jordanie	34 352	15 000	-	29 305	20 048	3 652
Lybie	0	5 000	-	-	5 000	-
Madagascar	0	50 000	-	-	50 000	-
Nepal	245 064	60 000	-	115 844	189 219	443
Crise Sahel	196 594	28 406	28 406	196 594	0	-
Moyen Orient	0	5 000	-	-	5 000	-
Ukraine	6 000	100 000	-	-	106 000	-
TOTAL CONTRIBUTIONS FINANCIERES D'AUTRES ORGANISMES	563 433	611 406	28 406	391 630	754 803	4 095

RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

AGP pour Fonds dédiés ACF FRANCE						
Afrique Australe	1 230	-	-	1 230	0	-
Afghanistan	462 873	28 495	-	135 916	355 452	-
Burkina Faso	640	710	-	640	710	-
Birmanie	50	200 000	-	50	200 000	-
Projets Siège	0	500	500	-	0	-
Congo	2 716	129 154	-	2 716	129 154	-
RCA	895	4 070	-	895	4 070	-
Côte d'Ivoire	203 329	-	-	-	203 329	-
Corne de l'Afrique	27 912	622	-	-	28 534	-
Djibouti	1	-	-	-	1	1
France	442 006	206 239	-	239 410	408 834	-
Covid	3 767	400	-	4 167	0	-
Indonésie	300	-	-	-	300	300
Inde	59 535	1 400	-	11 614	49 321	33 392
Cameroun	1 100	419 507	95 500	-	325 107	-
Liberia	7 828	-	-	2 216	5 611	-
Région du Lac Tchad	80	-	-	80	0	-
Lybie	0	212 985	89 296	-	123 689	-
Madagascar	30 288	51 204	81 493	-	0	-
Mongolie	5 800	-	-	-	5 800	5 800
Malawi	10	-	-	-	10	10
Mozambique	3 428	-	-	3 428	0	-
Nigeria	6 749	-	-	-	6 749	6 749
Nepal	600	-	-	-	600	-
Afrique de l'Ouest	5 053	-	-	-	5 053	-
Pakistan	66 435	205 038	-	-	271 473	-
Pobulation Oubliées Paris	56 418	-	-	56 418	0	-
Programmes d'Urgences AGP	129 972	4 069	-	134 041	0	-
Crise Sahel	39 440	86	-	39 526	0	-
Sierra Leone	2 222	151 000	13 995	-	139 226	2 222
Somalie	17 672	5 621	-	-	23 293	-
Tchad	45 807	19 243	-	-	65 050	-
Moyen Orient	0	393 086	27 283	-	365 803	-
Asie	0	13 401	-	-	13 401	-
Ukraine	2 332 846	80 420	-	1 453 826	959 440	200
Wash	153 784	-	-	34 187	119 597	-
Yemen	16 106	233 133	-	-	249 239	-
ZEvent	2 890 150	-	-	2 852 188	37 963	-
AGP pour Fonds dédiés ACF Espagne						
Colombie	1 845	-	-	-	1 845	1 845
Philippines	950	-	-	-	950	950
Guatemala	145	-	-	-	145	145
Géorgie	0	700	-	-	700	-
Liban	26 730	355	-	-	27 085	26 730
Mali	3 059	-	-	-	3 059	3 059
Mauritanie	120	-	-	-	120	120
Niger	1 020	-	-	-	1 020	1 020
Palestine	12 287	44 603	-	-	56 890	12 287
Sénégal	43 189	-	-	-	43 189	-
Soudan	0	250	-	-	250	-
Syrie	2 530	20	-	-	2 550	2 530
Venezuela	100	-	-	-	100	100

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	AU 01/01/2023	AUGMENTATION	UTILISATION		AU 31/12/2023	
			sur affectation de l'année	sur collecte des exercices antérieurs	Montant global	Dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux dernières années
Entreprises pour Fonds dédiés ACF FRANCE						
Afghanistan	27 715	-	-	285	27 430	27 430
Bangladesh	733	-	-	733	-0	-
Birmanie	713	-	-	713	0	-
Congo	1 013	-	-	1 013	-0	-
RCA	842	-	-	842	-0	-
Côte d'Ivoire	793	-	-	793	-0	-
France	108 236	602 718	-	103 238	607 716	-
Inde	3 002	-	-	-	3 002	3 002
Cameroun	1	-	-	1	-0	-
Logistique	1 800	-	-	1 800	0	-
Madagascar	0	50 000	26 763	6 290	16 947	-
Mongolie	332	-	-	-	332	332
Nigeria	32 049	-	-	-	32 049	32 049
Afrique de l'Ouest	2 199	-	-	-	2 199	-
Pakistan	50 000	-	-	50 000	0	-
Programmes d'Urgences	170 918	45 644	-	123 410	93 153	-
Sierra Leone	1	-	-	-	1	1
Somalie	85	-	-	-	85	85
Tchad	16 001	-	-	-	16 001	-
Moyen Orient	0	47 265	-	-	47 265	-
Ukraine	182 625	3 313	-	-	185 938	-
Yemen	3 505	-	-	3 505	-0	-
ZEvent	1 825 071	-	-	1 825 071	0	-
Entreprises pour Fonds dédiés ACF ETATS-UNIS						
Ethiopie	20 793	-	-	-	20 793	20 793
Haiti	12 554	-	-	-	12 554	12 554
Sud Soudan	176	-	-	-	176	176
Entreprises pour Fonds dédiés ACF ESPAGNE						
Liban	1 576	-	-	-	1 576	1 576
TOTAL RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 594 806	3 156 011	334 831	7 090 242	5 325 744	218 513
TOTAL FONDS DEDIES	10 158 241	3 767 417	363 237	7 481 872	6 080 547	222 608

Les fonds dédiés ACF Espagne/Etats-Unis sont/seront délégués à ACF Espagne/Etats-Unis pour une mise en œuvre de projets dans les pays concernés.

Note 11 : Provisions pour risques et charges

La variation des « Provisions pour risques et charges » depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en euros)	Total au 31.12.2022	Dotations	Reprises		Total au 31.12.2023
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Risques généraux liés à l'activité	9 400 889	2 050 942	4 250 657	1 249 194	5 951 980
Provision pour risques et charges	5 699 521	2 050 942	617 179	1 249 194	5 884 090
<i>dont risques inéligibles</i>	<i>3 779 668</i>	<i>823 351</i>	<i>573 563</i>	<i>535 856</i>	<i>3 493 600</i>
Provisions pour risques divers	3 701 367	-	3 633 478	-	67 889
Risque de change	6 590 996	8 088 005	-	6 590 996	8 088 005
Provisions pour charges donations	22 667	-	-	-	22 667
Total Prov° Risques et charges	16 014 551	10 962 298	4 824 220	8 376 046	14 062 652
Dont dotations et reprises		10 962 298	4 824 220	8 376 046	
		- d'exploitation			
		- financières			
		- exceptionnelles			

- **Provisions pour risques généraux liés à l'activité**

Les provisions pour « risques généraux liés à l'activité » concernent des litiges ou événements liés à l'activité d'ACF au cours de l'exercice (dotation) ou d'exercices antérieurs (report) et susceptibles de générer des charges au cours des exercices ultérieurs. La comptabilisation des provisions permet d'anticiper la charge des

risques identifiés et d'imputer cette charge au résultat de l'exercice au cours duquel le risque a été généré. Les reprises de provisions neutralisent ensuite la charge ultérieure lorsque la provision est « utilisée », ou génèrent un résultat « exceptionnel » lorsque le risque n'est finalement pas avéré (provision non utilisée).

La provision pour risques et charges sur activité se rapporte à l'ensemble des risques liés à l'activité d'ACF. La dotation 2023 s'élève à 2 050 K€ et se compose essentiellement de :

- Risques suite à des audits bailleurs : 1 531 K€
- Risques fiscaux : 188 K€
- Risques opérationnels : 332 K€

Il n'y a pas de provision pour risques divers qui se rapporte habituellement à la provision « NICRA » (Negotiated Indirect Cost Rate Agreement).

Pour rappel, le NICRA est le taux utilisé pour la valorisation des coûts de structure chargés sur les contrats signés avec le gouvernement américain. A la signature du contrat, le dernier taux validé est utilisé puis ce taux est actualisé chaque année sur la base du ratio frais de structure / volume d'activité de l'association. Actuellement il y a un délai de 2 ans entre la signature d'un contrat et la validation définitive du taux par le gouvernement américain.

Au vu des calculs de cette année, il n'y a pas lieu de constater une provision pour l'année 2023 : ACF France n'aura pas de montant à rembourser à USAID.

La reprise utilisée constatée en 2023 correspond au montant des contrats terminés sur l'année.

- **Provisions pour risque de change**

A la fin de l'année 2023, les créances et dettes ont été réévaluées au taux de clôture. En particulier la réévaluation des créances bailleurs a généré un écart de conversion actif de 8 829 K€ à fin décembre 2023, qui a été provisionné à hauteur du risque estimé de pertes latentes à hauteur de 5 059K€ (5 040 K€ en 2022). Cette provision est évaluée au regard :

- Des caractéristiques opérationnelles et financières des conventions de financement, et en particulier au regard des dépenses futures qui seront réalisées dans la même devise que celle de la convention avec le bailleur permettant une couverture naturelle du risque de change.
- Des opérations de couverture mises en place au 31.12.2023 et couvrant les flux futurs de réception de fonds en 2024.

Note 12 : Dettes

12.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs se détaillent de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dettes fournisseurs	4 163 987	4 559 368
Factures non parvenues	12 746 515	13 470 053
Autres charges à payer	9 701	5 926
Total Dettes fournisseurs & comptes rattachés	16 920 203	18 035 347

Ce poste comprend les dettes sur achats liées à l'activité courante de l'Association (les missions sociales, la collecte de fonds et le fonctionnement du siège), les dettes sur immobilisations et les charges à payer sur factures non parvenues siège et missions.

Au 31.12.2023, les factures non parvenues missions représentent un montant de 12 747 K€ (13 470 K€ en 2022) et se rattachent notamment aux factures non parvenues sur dépenses partenaires. Les Factures Non Parvenues sont comptabilisées lorsque ACF ne dispose pas des rapports financiers validés des partenaires.

12.2 Dettes rattachées à des legs ou donations

(en euros)	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Dettes reçues par legs	259 427	222	11 680	247 968

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur qu'ACF s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

L'augmentation de ces dettes est justifiée par l'acquisition de 3 nouveaux legs, constitués de 0.2K€ de dettes diverses. La diminution de 12K€ s'explique principalement par l'apurement de dettes liées à 8 legs (tous acquis avant 2021).

12.3 Dettes fiscales et sociales

(en euros)	31.12.2023	31.12.2022
Personnel et comptes rattachés	1 273 919	754 047
Provision congés payés et CET	5 191 541	4 053 930
Organismes sociaux et fiscaux	5 891 849	5 641 750
Total Dettes fiscales & sociales	12 357 310	10 449 727

L'augmentation des Dettes Fiscales et Sociales (+1 722 K€) est essentiellement due à l'augmentation des provisions sur congés payés et charges sociales pour les salariés du siège (+350 K€) ainsi que la provision CET RTT et charges sociales (+592 K€).

12.4 Autres dettes

(en euros)	31.12.2023	31.12.2022
Partenaires - Subventions bailleurs reversées	628 795	645 946
Charges à payer	41 312	31 190
En cours missions (SWAPS)	29 664	231 749
Autres	314 464	11 442
Total autres dettes	1 014 235	920 327

Le poste Partenaires – Subventions bailleurs reversées se rapporte aux subventions reversées aux partenaires dans le cadre de l’implémentation de programmes opérationnels.

12.5 Dettes sur réseau ACF International

(en euros)	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Dettes sur ACF Etats-Unis	316 372	963 941	2 053 862
Dettes sur ACF Royaume-Uni	855 878	533 516	421 514
Dettes sur ACF Espagne	2 326 227	1 869 628	1 530 576
Dettes sur ACF Canada	281 713	454 445	306 835
Dettes sur ACF Inde	-	-	34 762
Autres dettes réseau	166 012	186 365	
Total Dettes sur le réseau ACF	3 946 203	4 007 895	4 347 549

Les dettes sur le réseau ACF (États-Unis, Royaume-Uni, Espagne, Canada et Allemagne) sont constituées de :

- La participation aux frais de fonctionnement et aux frais administratifs dans les cadres des échanges pays ;
- La refacturation croisée au coût de revient de personnels expatriés sous contrat avec une entité du réseau et mis à disposition d’ACF pour ses missions.

A noter que ce poste n’intègre que les flux financiers entre ACF France et les autres membres du réseau, les dettes rattachées à la gestion des contrats bailleurs apparaissent en Avances bailleurs.

Les dettes réseaux restent stables à 3 946 K€ en 2023.

Les dettes envers ACF Espagne correspondent aux flux relatifs aux transactions courantes entre ACF France et ACF Espagne à savoir :

- Différence entre les sommes reversées par ACF France pour l’exécution des contrats bailleurs signés par ACF France et les dépenses effectivement engagées par ACF Espagne à fin 2023 pour un montant total de 2 026 K€ ;
- Aux refacturations de salaires, achats logistiques et projets ACFIN transverses pour un montant total de 300 K€.

12.6 Echéances des dettes

(en euros)	Total au 31.12.2023	Échéance	
		< 1 an	> 1 an
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	16 920 203	16 920 203	
Dettes sur legs et donations	247 968	247 968	
Dettes fiscales & sociales	12 357 310	12 357 310	
Autres dettes	1 014 235	1 014 235	
Dettes sur réseau international ACF	3 946 203	1 953 955	1 992 248
Total	34 485 919	32 493 671	1 992 248

12.7 Instruments financiers

L'association a mis en place des instruments couvrant les flux d'encaissement attendus des bailleurs sur les devises principales : USD et GBP.

La stratégie de couverture mise en place repose sur des couvertures fermes à horizon 1 an maximum via des ventes ou achats à terme, des achats ou ventes spot, des tunnels d'options symétriques prime zéro.

Les instruments financiers à terme mis en place ont été comptabilisés selon les modalités suivantes :

- Application du Principe de symétrie entre la reconnaissance de l'opération couverte (encaissement des créances) et l'effet de couverture (gains / pertes de l'opération de couverture).
- A l'enregistrement de la créance, celle-ci est comptabilisée au cours du jour et en date de clôture, l'ensemble des créances sont réévaluées au taux de clôture en contrepartie d'un écart de conversion actif en cas de perte de change latente ou écart de conversion passif en cas de gain de change latent. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.
- Certaines créances en devises font l'objet de couvertures de change telles que mentionnées ci-dessus (ces couvertures étant adossées aux créances par devise et par maturité) ou de couvertures « naturelles » dans les cas où des dépenses futures dans la même devise sont attendues à des maturités similaires.
- Dans ces cas, la provision n'est constituée qu'à concurrence du risque non couvert.
- Les écarts de conversion actifs relatifs à des créances couvertes par des instruments dérivés ou des dépenses futures dans la même devise tels que décrits ci-dessus sont maintenus au bilan sans provision pour risque et charge.
- Les couvertures adossées suivent le même traitement comptable, avec la reconnaissance d'écarts de réévaluation au bilan à la clôture.
- Au dénouement des couvertures et des flux, les effets de change liés à l'instrument de couverture et à l'élément couvert sont constatés en résultat opérationnel.
- Dans le cas où des couvertures ne sont pas adossées à des créances, ces couvertures sont considérées :
 - o Soit comme couvrant des flux futurs à recevoir (dans ce cas elles sont en engagements hors bilan);
 - o Soit comme des sur couvertures sans flux futurs en devises à recevoir (dans ce cas, elles sont réévaluées au bilan et font l'objet d'une provision en cas de moins-value latent). Au 31.12.2023, les instruments de couverture couvrant les positions ouvertes des créances ont été réévalués et les différences de réévaluation ont été comptabilisées en instruments financiers en contrepartie d'un compte de régularisation.

Note 13 : Produits constatés d'avance

(en euros)	31.12.2023	31.12.2022
Produits constatés d'avance	267 919 705	277 263 852
Total Produits constatés d'avance	267 919 705	277 263 852

Les contrats de financements institutionnels qualifiables de « subventions » ainsi que les contributions financières ne présentant aucune clause suspensive, sont comptabilisés au crédit d'un compte de produit en contrepartie du débit d'un compte de créance pour la totalité de leur montant à la date de leur notification, correspondant plus précisément à la date de signature du contrat.

Dans le cas de financements bailleurs ou contributions financières pluriannuels, la fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Les produits des subventions pluriannuelles sont constatés au compte de résultat au rythme des dépenses réellement engagées sur l'exercice et éligibles aux contrats de financement.

En l'absence de jalons prescriptifs dans la convention de financement, les produits des subventions pluriannuelles sont constatés au compte de résultat au rythme des dépenses réellement engagées sur l'exercice et éligibles aux contrats de financement.

La fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des dépenses futures est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte de "Produits constatés d'avance".

Note 14 : Ecarts de conversion passif

(en euros)	31.12.2023	31.12.2022
Ecarts de conversion passif	13 301 671	17 546 341
Ecarts de conversion passif	13 301 671	17 546 341

La diminution des écarts de conversion passif se rapporte à la réévaluation des créances bailleurs.

En 2022, ACF a mis en place des instruments de couverture à terme lui permettant de diminuer le risque de change rattaché à ses créances en devises ouvertes au 31.12.2023.

Les différences d'évaluation sur instruments financiers à terme correspondent à la réévaluation des instruments à terme ouverts au 31.12.2023 et ayant une date de maturité en 2024.

Note 15 : Sectorisation

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, ACF a mis en œuvre la sectorisation de ses activités lucratives. Ces activités incluent :

- Les opérations de produits partages engagées sur 2023
- Les manifestations sportives et les challenges
- La refacturation des coûts de développement engagés pour le logiciel de gestion Logistique LINK (nommé LINK v1).

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif et définies par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018, un bilan et un compte de résultat des activités lucratives ont été établis au 31.12.2023.

Le bilan présente un total de 2 336 K € et se décompose de la manière suivante :

Bilan actif				
(en euros)	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022
	BRUT	AMORTISSEMENTS	NET	
Note				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques	1 034 247	643 721	390 526	
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique & téléphonique	2 448	2 448	-	-
TOTAL I.	1 036 694	646 169	390 526	-
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances Autres			227 669	354 149
Disponibilités			1 676 918	766 991
Charges constatées d'avance			41 252	12 670
TOTAL II.			1 945 839	1 133 810
TOTAL GENERAL (I + II + III)			2 336 365	1 133 810

Bilan passif				
(en euros)	Note	31.12.2023	31.12.2022	
FONDS ASSOCIATIFS				
Compte de liaison		1 664 000	730 000	
Report à nouveau				
Excédent / Déficit de l'exercice		186 716	-	93 311
TOTAL I.		1 850 716	636 689	
DETTES				
Dettes fournisseurs & comptes rattachés		107 765	137 512	
Dettes fiscales & sociales		377 884	359 609	
TOTAL IV.		485 649	497 121	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		2 336 365	1 133 810	

Note 1 : L'immobilisation du logiciel LINK a été affectée au secteur lucratif en date du 1^{er} janvier 2023

Note 2 : Les autres éléments d'actif et passif se composent :

- Des éléments du bilan rattachés directement aux activités lucratives (créances clients, TVA)
- Des créances et dettes rattachées aux activités mixtes de l'association et affectées au secteur lucratif au prorata du temps passé sur le secteur lucratif par les salariés du siège.

Le résultat généré par les activités lucratives s'élève à 187 K€.

Compte de Résultat - Partie I

(en euros)	2023	2022
Autres produits	1 202 592	1 198 178
Produits d'exploitation	1 202 592	1 198 178
Achats matières premières, autres approv et charges externes	437 528	764 574
Impôts, taxes et versements assimilés	33 292	46 684
Charges de personnel	404 076	478 651
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	114 623	
Autres Charges	305	1 581
Charges d'exploitation	989 823	1 291 489
I. RESULTAT COURANT NON FINANCIER	212 769	-93 311

Compte de Résultat - Partie II

(en euros)	2023	2022
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
II. RESULTAT FINANCIER	0	0
III. RESULTAT COURANT (I + II)	212 769	-93 311
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
IV. RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Impôt sur les sociétés	26 052	0
Total des produits	1 202 592	1 198 178
Total des charges	989 823	1 291 489
EXCEDENT ou INSUFFISANCE (III + IV)	186 716	-93 311

Les produits d'exploitation sont constitués par la vente de prestations notamment le Challenge Contre la Faim (1 052K€).

Les charges d'exploitation se composent :

- De l'ensemble des charges directes générées par les activités lucratives.
- Des charges mixtes affectées au secteur lucratif au prorata du temps passé sur les activités lucratives par les salariés du siège
- De l'amortissement de l'immobilisation.

Un impôt sur les sociétés de 26 K€ a été constaté au 31.12.2023.

Note 16 : Engagements Hors Bilan

Pour rappel, les engagements donnés ou reçus correspondent aux droits et obligations d'ACF au 31.12.2023 ne donnant pas lieu à une écriture comptable et qui, s'ils se réalisent, influent sur la situation patrimoniale de l'association.

Engagements donnés :

Compte tenu de la moyenne d'âge des salariés d'ACF, l'impact des provisions pour retraite est considéré comme négligeable et n'a pas été calculé.

En garantie d'un prêt travaux d'un montant initial de 1 744 500€ € à rembourser jusqu'en 2043 à la BNP Paribas, et d'un prêt travaux d'un montant initial de 2 260 500€ à rembourser jusqu'en 2043 à la Société Générale accordés à la SCI ACTION CONTRE LA FAIM, l'Association ACTION CONTRE LA FAIM a consenti le nantissement de son contrat de capitalisation SPIRICA pour un montant maximum de 4 179 450€ répartis de la manière suivante :

- 1 918 950 € au profit de BNP Paribas (110% du prêt en garantie)
- 2 260 500 € au profit de la Société Générale.

Des engagements auprès de nos partenaires ont été donnés pour des contrats pluriannuels dépassant l'année 2023 : cela représente 20 567 K€ au 31.12.2023.

Engagements reçus :

Instruments financiers

Le montant nominal des instruments pris au marché au 31.12.2023 s'élève à 67 376 KSEK, 3 100 KGBP et 23 000 KUSD et se décomposent de la manière suivante :

Sens	Type option	Nature sous jacent	Montant (MSEK)	Valeur marché (EUR)
Vente	Swap	Encaissements futurs	0,025	-20
Vente	Call	Encaissements futurs	10,000	-32727
Vente	Terme	Encaissements futurs	10,000	-36105
Vente	Terme	Encaissements futurs	10,000	-42640
Vente	Terme	Encaissements futurs	10,000	-31880
Vente	Swap	Encaissements futurs	17,361	-42948
Vente	Terme	Encaissements futurs	10,000	5482
			67	-180838

Sens	Type opération	Nature sous-jacent	Montant (MGBP)	Valeur marché (EUR)
Vente	Terme	Créance	0,750	2690
Vente	Call	Créance	0,500	-2321
Vente	Terme	Créance	0,100	-1069
Vente	Terme	Créance	0,500	6741
Vente	Call	Créance	0,500	-1489
Vente	Terme	Créance	0,750	9325
			3,100	13 876

Sens	Type opération	Nature sous-jacent	Montant (MUSD)	Valeur marché (EUR)
Vente	Call	Créance	3,500	-58
Vente	Terme	Créance	2,500	93 824
Vente	Terme	Créance	2,500	33 753
Vente	Terme	Créance	2,500	98 551
Vente	Call	Créance	3,500	-596
Vente	Call	Créance	3,500	-7 703
Vente	Terme	Créance	2,500	32 527
Vente	Call	Créance	2,500	-6 672
			23,000	243 626

A noter que les couvertures mises en place pour la devise SEK ne sont adossées à aucune créance au 31.12.2023. Les instruments mis en place couvrent les flux futurs à recevoir (encaissements reçus en Mars et Avril 2024 pour un montant total de 290 M SEK)

Note 17 : Contributions volontaires en nature

La valorisation a été établie exclusivement sur les produits livrés en 2023 pour lesquels une preuve de livraison existe sous la forme d'un bon de livraison daté et pour lesquels une valorisation vérifiable est disponible, sous la forme suivante :

- Le prix est fourni par le donateur ;
- Le prix est établi sur la base d'un dossier d'achat ACF portant sur les mêmes produits et pour la même période que celle à laquelle les dons ont été reçus. Ce dossier d'achat peut avoir été établi par la mission sur le terrain ou par le service achat du siège, sur la base des procédures d'achat en vigueur acceptées par les bailleurs de fonds ;
- Le prix est établi sur la base d'une cotation locale ou internationale si le produit n'est pas disponible dans le pays.

Lorsque les deux conditions (preuve de livraison et valorisation vérifiable) sont réunies, les dons en nature sont valorisés. Lorsque l'une des conditions n'est pas remplie, les dons ne sont pas valorisés.

En 2022, Action Contre la Faim a mis en place la valorisation du bénévolat qui a été réalisée grâce à l'inventaire des heures de bénévolat qui se base sur :

- La nature du bénévole (administrateurs, délégués départementaux, référents bénévoles, bénévoles sièges ou missions...);
- Le nombre de bénévoles déclarés par les services et les délégations ;
- Les évènements nécessitant des bénévoles, suivis par les services du siège ;

- Un nombre d'heures attribué de manière forfaitaire aux événements sur la base de l'expérience des services sur chacun des événements ;
- Un coût journaliser calculé sur la base de la grille salariale d'ACF.

Le détail par Pays (pour le terrain) et par Service (pour le siège) de ces deux types de contribution est le suivant :

(En Euros)	2023	2022
Contribution Volontaire collectée dans les bureaux pays	3 780 889	4 488 829
Afghanistan		814 178
Bangladesh	2 379	642 631
Myanmar	593 267	539 612
République Démocratique du Congo	32 016	1 504 930
Cameroun	12 164	22 786
Mozambique	7 097	
Pakistan	3 133 966	964 692
Contribution volontaire en Nature collectée au siège	570 831	1 186 281
Bénévolat au siège	889 610	934 500
Total contribution en nature	5 241 330	6 609 610

Note 18 : Informations sur les effectifs et rémunérations du personnel

- **Effectifs, moyenne d'âge et ancienneté**

La variation des effectifs et la ventilation par catégorie sont les suivantes :

Effectif physique moyen sur l'année	2023	2022
Salariés en France au siège	401	403
Salariés expatriés sur les missions d'ACF France	279	284
Salariés nationaux sur les missions d'ACF France	3673	4125

hors contrats en alternance, stagiaires et bénévoles

La moyenne d'âge et l'ancienneté de l'effectif salarié en France ou des expatriés sont les suivantes :

Moyenne d'âge au 31 décembre	2023	2022
Salariés en France au siège	39,5	39,2
Salariés expatriés sur les missions	41,6	40,2

Ancienneté au 31 décembre	2023	2022
Salariés en France au siège	4,8	4,5
Salariés expatriés sur les missions	1,6	1,2

- **Rémunérations au siège**

La moyenne mensuelle des salaires bruts au siège (13^e mois inclus) au 31 décembre est la suivante :

Salaires bruts de base moyens au siège au 31 décembre de l'année	2023	2022
10 plus hauts salaires	6 918 €	6 649 €
10 plus bas salaires	2 659 €	2 718 €
Salaires le plus élevé	8 080 €	8 547 €
Salaires le moins élevé	1 948 €	2 414 €
Salaires moyen	4 010 €	3 895 €

hors contrats en alternance et hors stagiaires

	2023	2022
Rémunérations annuelles brutes des trois plus hauts cadres dirigeants	307 789 €	269 924 €

Les salariés ne perçoivent aucune rémunération accessoire de type intéressement et/ou participation et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

Les membres du Comité Exécutif bénéficient des plus hautes rémunérations de l'Association. Par ailleurs, le Président et les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération de l'Association mais ont droit au remboursement de leurs frais de représentation selon les procédures en vigueur.

Le montant des frais professionnels remboursés par l'Association aux membres du Comité Exécutif au titre de l'exercice 2023 s'élève à 15 K€ (19 K€ en 2022). Le montant des frais remboursés par l'Association aux Administrateurs pour le même exercice s'élève à 20K€ (13 K€ en 2022).

Note 19 : Honoraires du Commissaire aux Comptes

Des honoraires ont été versés au Commissaire aux Comptes en 2023 dans le cadre de sa mission d'audit légal. Les montants des honoraires sont les suivants :

- Honoraires concernant l'audit légal : 104 K€ HT.

Note 20 : Proposition d'affectation du résultat 2023

(en euros)	Au 31.12.2023	Affectation du résultat 2023		Au 31.12.2023
	(avant affectation du résultat 2023)	Diminution des fonds propres	Augmentation des fonds propres	(après affectation du résultat 2023)
Fonds associatifs	20 000 000	0	0	20 000 000
Réserves pour projet de l'entité dont :	11 608 068	3 612 227,92	1 264 867,75	9 260 707,55
- Recherche Appliquée	1 296 998,72	256 108,64	413 076,00	1 453 966,08
- Programmes opérationnels	7 808 534,00	853 584,28	651 791,75	7 606 741,47
- Développement international	842 831,00	842 831,00	0,00	0,00
- Développement du Système d'Informations	1 659 704,00	1 659 704,00	0,00	0,00
- Environnement	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
- Partenariats nationaux	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
Report à Nouveau	0,00			0,00
TOTAL	31 608 067,82	3 612 227,92	1 264 867,75	29 260 707,65
Résultat de l'exercice	-2 347 360,17			0,00
TOTAL FONDS PROPRES	29 260 707,65			29 260 707,65

GP : Générosité du public

Compte de Résultat par Origine et Destination et Compte d'Emploi annuel des Ressources 2023-2022

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ET LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

1^{ère} PARTIE - GENERALITES

- Avec la mise en œuvre du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 modifié, le rapport financier comprend :
 - Un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) qui synthétise l'ensemble des produits et charges de l'association
 - Un compte d'emploi annuel des ressources (CER) qui vient préciser l'utilisation de la générosité du public (laquelle inclut dorénavant les dons et legs des particuliers mais aussi le mécénat d'entreprise) que le CROD a isolé dans la colonne "Dont Générosité du Public" du tableau des emplois et ressources de l'année.
- Le Compte de Résultat par Origine et Destination et le Compte d'Emploi des Ressources ont été établis en adéquation avec les éléments du Compte de résultat pour donner :
 - Pour le compte de résultat par origine et destination :
 - Une information globale de l'ensemble des emplois et des ressources (colonne 1) de l'exercice
 - L'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ainsi que le suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours (colonne 2) conformément aux modalités exposées ci-dessous en 3^e partie et validées par le Conseil d'Administration d'Action Contre la Faim
 - Pour le compte d'emplois des ressources : ces mêmes informations en ne prenant en compte que la générosité du public et en faisant un état du solde de générosité au passif de l'association.

Les charges ou emplois sont ventilés, à partir de la comptabilité analytique de l'Association, dans trois rubriques d'emploi qui sont les Missions Sociales, les Frais de Recherche de Fonds et les Frais de Fonctionnement. Les ventilations entre rubrique ont été validées par le Conseil d'Administration d'Action contre la Faim :

- La très grande majorité des coûts est affectée directement à l'une des rubriques à partir de la comptabilité analytique. Les coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés
- Néanmoins, certaines dépenses sont liées à des actions qui peuvent être rattachées à plusieurs rubriques de charges (ou d'emplois). Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques. Cette ventilation concerne les dépenses suivantes :
 - Les frais de suivi, de gestion administrative et de recrutement des ressources humaines du siège sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents du siège directement affectés à chaque type d'emplois ;
 - Les frais liés à la gestion comptable et au développement des procédures et outils financiers sont imputés pour moitié en support aux opérations et pour moitié en frais de fonctionnement
 - Les coûts des Directions Logistique, Ressources Humaines, Administrative et Financière et de la Communication et du Développement sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents des départements concernés et affectés à chaque type d'emplois
 - Les frais généraux du siège (loyers, fluides, entretien, gardiennage, ménage, photocopieurs, affranchissements...) sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents du siège affectés à chaque type d'emplois.

Par ailleurs, la Course contre la Faim étant un événement pédagogique qui vise notamment à sensibiliser les jeunes aux questions de la faim dans le monde, les frais d'organisation sont imputés pour moitié dans les dépenses de sensibilisation du public et pour moitié en frais de recherche de fonds. Il en va de même pour

les frais d'animation des délégations qui jouent un rôle à la fois de collecte de fonds et de sensibilisation au mandat d'ACF.

2^e PARTIE – LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2023 - 2022

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2023		Exercice 2022	
		Dont générosité du Public		Dont générosité du Public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	47 202 802	47 202 802	47 150 318	47 150 318
1.1 - COTISATIONS SANS CONTREPARTIE	5 450	5 450	7 860	7 860
1.2 - DONS, LEGS ET MECENAT	47 048 639	47 048 639	45 924 807	45 924 807
- Dons Manuels	42 353 005	42 353 005	42 659 831	42 659 831
- Legs, donations et assurances-vie	3 449 203	3 449 203	2 295 633	2 295 633
- Mécénat	1 246 431	1 246 431	969 343	969 343
1.3 - AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (1)	148 713	148 713	1 217 651	1 217 651
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	22 176 688		15 692 162	
2.1 - COTISATIONS AVEC CONTREPARTIE				
2.2 - PARRAINAGE DES ENTREPRISES				
2.3 - CONTRIBUTIONS FINANCIERES SANS CONTREPARTIE (2)	6 578 206		2 991 220	
2.4 - AUTRES PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE PUBLIC	15 598 482		12 700 942	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	219 359 851		254 852 873	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	12 096 461		11 257 158	
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	7 481 872	7 090 242	8 425 973	8 425 973
TOTAL	308 317 674	54 293 043	337 378 483	55 576 290
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	262 697 909	34 094 128	285 301 043	38 703 372
1.1 - REALISEES EN FRANCE	4 625 832	4 224 332	4 289 018	3 898 816
Actions réalisées par l'organisme	4 625 832		4 289 018	
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant en France				
1.2 - REALISEES A L'ETRANGER	258 072 077	29 869 796	281 012 024	34 804 556
Actions réalisées par l'organisme	213 683 808	29 434 959	218 208 232	33 144 218
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant à l'étranger	44 388 269	434 837	62 803 792	1 660 338
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	18 965 298	17 377 736	17 534 350	16 419 678
2.1 - FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17 364 599	17 364 599	15 989 950	15 989 950
2.2 - FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES	1 600 699	13 136	1 544 400	429 728
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15 434 264	0	18 522 297	0
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 136 181		12 750 182	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	27 202			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 404 180	2 821 180	4 151 606	3 655 741
TOTAL	310 665 034	54 293 043	338 259 477	58 778 791
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 347 360	0	-880 994	-3 202 501
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 460 441	1 460 441	2 118 412	2 118 412
- Bénévolat	889 610		947 236	
- Prestations en nature	565 290		1 171 175	
- Dons en nature	5 541		0	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	3 780 890		4 491 197	2 369
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	5 241 332	1 460 441	6 609 609	2 120 781
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	4 231 204	450 313	5 778 150	1 289 322
- Réalisées en France	3 780 890		1 289 322	1 289 322
- Réalisées à l'étranger	450 313		4 488 828	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	463 951	463 951	666 095	666 095
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT	546 177	546 177	165 363	165 363
TOTAL	5 241 332	1 460 441	6 609 609	2 120 781

A - LES PRODUITS 2023

Conformément à l'article 432-9 du règlement ANC n°2018-6, les produits de la générosité du public en fonction de la volonté du financeur de les dédier ou nous à des projets définis sont composés comme suit :

A.1 – PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ces produits correspondent à l'ensemble des dons des particuliers et des entreprises (Mécénat).

Produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et produits non dédiés	Affectés	Non Affectés	Total
Dons Manuels	2 407 071	39 945 934	42 353 005
Legs, donations et assurances-vie		3 449 203	3 449 203
Mécénat	748 940	497 491	1 246 431
Autres produits liés à la générosité du public	117 323	31 390	148 713
Générosité du public	3 273 333	43 924 018	47 197 352

A.1.1 – Cotisation sans contrepartie.

Les cotisations correspondent aux frais d'adhésion à l'association. Elles représentent 5 450 euros en 2023.

A.1.2 – Dons, legs et Mécénat

A.1.2.1 Les dons

(en euros)	2023	2022
Dons manuels non affectés	39 945 934	38 746 090
Dons manuels affectés	2 407 071	3 913 741
Total dons collectés	42 353 005	42 659 831

Depuis 2022, ce poste regroupe l'ensemble des dons privés de particuliers collectés par prélèvement automatique, chèque ou virement et lors de manifestations (Course contre la Faim par exemple) ou dans le cadre de produits solidaires (l'opération "Je dej', Je donne").

En 2023 le volume de collecte est stable. La croissance des prélèvements automatiques compensant la baisse de la collecte affectée (essentiellement liée à la crise Ukrainienne en 2022)

A.1.2.2 Les legs

Conformément à l'article 431-8 du Règlement ANC n°2018-06, le montant des legs (dans le CROD mais aussi dans le compte de résultat) à considérer est de 3 449K€ puisqu'il est composé des éléments comptables suivants :

	2023	2022
Produits	Montant en €	Montant en €
Montant perçu au titre d'assurance vie	2 065 841	774 810
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 328 839	1 250 799
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	829 059	815 277
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 312 601	1 524 144
Charges	Montant en €	Montant en €
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781 397	835 290
Dotation au dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	12 308	9 000
Report en fonds reportés liés au legs ou donations	1 293 433	1 225 106
Solde de la rubrique	3 449 203	2 295 633

A.1.2.3 Le mécénat

(en euros)	2023	2022
Mécénat et partenariats non affectés	497 491	570 282
Mécénat et partenariats affectés	748 940	399 062
Autres fonds privés	1 246 431	969 343

A.1.3 – Autres produits liés à l'appel à la générosité du public

Ce poste ne comprend plus que les fonds issus de la générosité du public international nous ayant été reversé par le réseau. Il s'élève à 148K€ en 2023.

A.2 – PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

A.2.1 – Cotisation avec Contrepartie : Non concerné

A.2.2 – Parrainage d'entreprise : Non concerné

A.2.3 – Contribution financière sans contrepartie

Les contributions financières sans contrepartie correspondent à des versements issus de fondations et du réseau ACFIN, à l'exclusion des contributions financières du Réseau ACFIN, générées par la générosité du public.

Elles s'élèvent à 6 578K€ en 2023 (contre 2 991K€ en 2022) avec comme principal partenaire la Fondation Gates en Afghanistan (plus de 3M€).

A.2.4 – Autres produits non liés à la générosité du public

(en euros)	2023	2022
Autres produits affectés aux Missions Sociales	5 363 637	3 950 738
Autres produits non affectés aux Missions Sociales	9 593 986	7 895 461
Produits Exceptionnels	640 859	854 743
Total Autres Produits	15 598 482	12 700 942

Les « Autres produits » regroupent les ressources non liées à la recherche de fonds privés ou publics. Ils sont distingués en 3 postes :

- Autres produits liés aux missions sociales : il s'agit notamment
 - o Des gains de change et produits constatés sur les missions
 - o Des remboursements de charges liées à nos dépenses en missions sociales (par exemple les personnels expatriés travaillant pour les autres sièges (cf. A.1.2))
- Autres produits non affectés aux missions sociales de l'association dont les principales composantes sont :
 - o Des gains de change et opérations de couverture de change du siège
 - o Des Remboursements de charges par des tiers (par exemple le réseau pour l'IDRU cf. A.2.2)
 - o Des produits lucratifs (1.2M€)
- Les produits exceptionnels

Nous constatons une évolution significative entre les années 2022 et 2023 des autres produits affectés aux Missions Sociales et ceux non affectés aux Missions Sociales. Il a été procédé au cours de l'année 2023, pour la première fois, à la réévaluation des encaissements de nos créances bailleurs en USD pour être en accord avec le PCG.

Celle-ci prévoit que les encaissements doivent être comparés aux valeurs historiques originales c'est-à-dire à la date d'émission des contrats. Si l'on constate une charge, il se retrouvera comptabilisé dans les pertes de change sur créances et dettes commerciales.

A.3 – Subventions et Autres concours publics

Les « Subventions et autres concours publics » regroupent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds publics (Union Européenne, Nations-Unies, États et autres institutions publiques).

Les subventions peuvent être perçues selon deux canaux :

- par le siège d'ACF en France
- ou directement par les bureaux pays

(en euros)	2023	2022
Gouvernement Americain	83 885 374	72 091 511
UE - ECHO	33 093 953	42 594 506
Gouvernement Français	23 945 553	23 722 107
Gouvernement suédois	20 520 909	36 560 971
Nations Unies	12 237 655	17 435 986
Gouvernement britannique	10 048 027	22 376 373
Gouvernement allemand	9 624 894	11 013 262
Gouvernement canadien	9 489 896	11 236 869
UE- DEVCO	8 442 553	9 680 707
Gouvernement suisse	3 493 421	1 594 199
Gouvernement Irlandais	2 025 246	2 542 776
Autres institutions publiques	1 432 928	2 645 748
Gouvernement néerlandais	756 735	1 357 858
Gouvernement italien	362 707	-
TOTAL Subventions & Autres concours publics	219 359 851	254 852 874

Les fonds bailleurs d'ACF baissent sensiblement (-35,4 M€) entre 2023 et 2022, tout en restant supérieurs à ceux de 2021 (+8,2 M€). Il est aussi important de noter l'absence d'information d'ACF Etats-Unis sur le bailleur suédois alors qu'il représentait plus de 10M€ en 2022.

Les fonds de la coopération américaine sont la première source de financement d'ACF, passant de 72 à 83 M€ sur la période, du fait de signatures et/ou dépenses importantes à Madagascar, au Nigéria, en République Démocratique du Congo et en Ukraine. Ceux-ci représentent aujourd'hui 38% du portfolio d'ACF – ceci doit être mis en relation avec la baisse concomitante des financements de l'Union Européenne (-10,7 M€), qui représentaient 21% du portfolio d'ACF en 2022, contre 19% seulement en 2023. Cette baisse est presque exclusivement due à une baisse de -9,8 M€ de financement d'ECHO en Afghanistan (non extension du financement d'un projet, dans un contexte de très grande compétition entre ONG). Il est important de signaler la signature en 2023 de contrats de développement pluriannuels pour l'Afghanistan, la RCA et le Cameroun, qui auront un impact sur la stabilité financière de ces trois bureaux pays pour les 3-4 prochaines années.

Parmi les autres baisses de portfolio bailleurs les plus importantes concernent les fonds du gouvernement britannique (FCDO) avec – 55% par rapport à 2022 (soit -12.3 M€). FCDO a en effet cessé de financer ACF en République Démocratique du Congo (-8.9 M€), une des dernières ONG bénéficiant en 2023 de financements importants de FCDO – le portfolio d'activités correspondant est aujourd'hui financé sous fonds américains. Au Nigéria, le gouvernement anglais (FCDO) a cessé pratiquement tout financement (dont un projet en cours avec ACF), soit -1,8 M€.

Si les fonds du gouvernement suédois paraissent avoir diminué de - 44% par rapport à 2022 (soit -16M€), ces chiffres concernent l'ensemble du Réseau ACF et intègrent donc une absence d'information sur l'utilisation des fonds par ACF Etats-Unis. Pour ACF France, la diminution est de 2,7 M€, concentrée majoritairement sur Madagascar et l'Ukraine. A noter néanmoins, que le Mozambique a accédé en 2023 à un contrat pluriannuel de 3,4M€ d'euros.

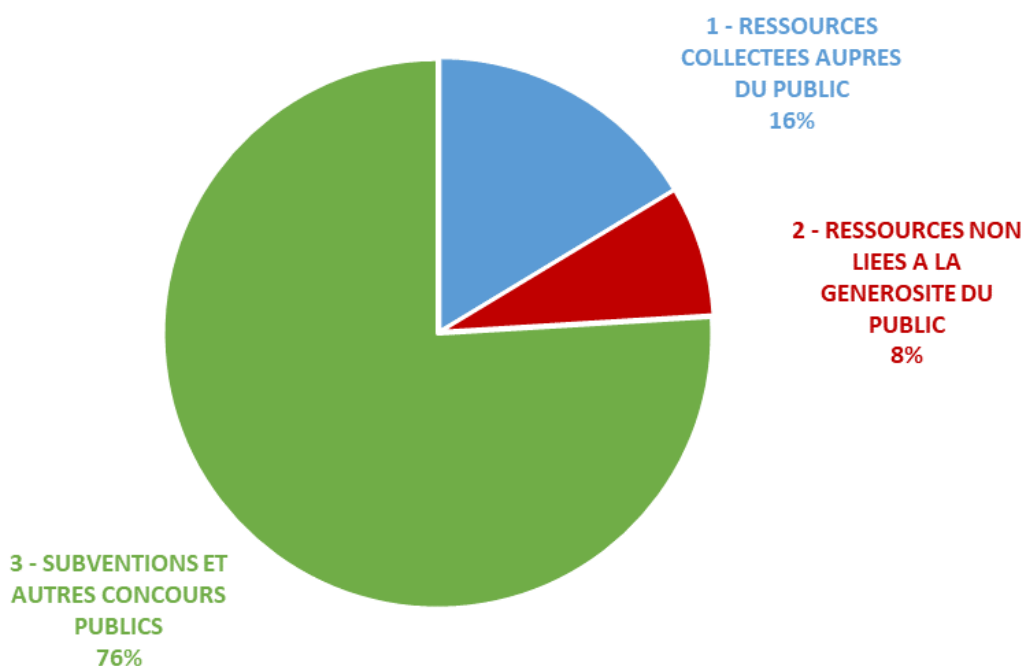
Enfin la baisse des financements en provenance des fonds des Nations Unies (-5.1 M€, ou de 30%) se répartit entre divers pays, dont le Mozambique, le Yémen et le Zimbabwe en majorité.

Les fonds des gouvernements allemand, canadien, irlandais, néerlandais et d'autres institutions publiques restent stables avec des baisses allant de moins de 1M€ à moins de 2M€.

Enfin, les fonds français et suisses augmentent très légèrement, tandis que les financements italiens, bien que limités, rejoignent le portfolio d'ACF France.

A.4 – REPARTITION DES RESSOURCES PAR ORIGINE

Ce diagramme présente le montant de chaque type de ressource par rapport au total des ressources du Compte de résultat par origine et destination (hors reprises sur provisions et utilisation des fonds dédiés antérieurs).



B. Les charges

Les différentes rubriques de charges comprennent à la fois les charges externes (achats, honoraires, déplacements...) et les salaires des personnels affectés à ces rubriques.

B.1 – MISSIONS SOCIALES

Nos missions sociales sont définies dans les statuts de l'Association et explicitées dans son projet associatif. Elles ont pour but de sauver des vies en éliminant la faim par des actions concrètes dans les domaines suivants : la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition; en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles. La réponse apportée à la lutte contre la faim s'articule autour de différents domaines d'expertises : nutrition et santé; sécurité alimentaire; eau assainissement et hygiène, santé mentale, genre et protection; plaidoyer, gestion des risques et désastres, recherche.

Les dépenses affectées aux missions sociales regroupent l'ensemble des charges engagées pour chacune des missions sociales d'ACF en conformité avec son objet statutaire.

B.1.1 – Missions Sociales réalisées en France

- Actions réalisées directement

Les actions réalisées en France regroupent non seulement les frais liés à l'organisation des manifestations et opérations de sensibilisation du public ainsi que les dépenses de communication et de publicité si elles ne sont pas associées à des appels aux dons mais aussi les activités de notre bureau pays en France.

(en euros)	2023	2022
Mission France	879 851	1 112 669
Événements de communication et manifestations	1 411 105	1 276 015
Communication et publicité	281 428	125 233
Frais d'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation	2 053 448	1 775 101
Total Missions sociales réalisées directement en France	4 625 832	4 289 018

- Versements à d'autres organismes agissant en France

Action Contre la Faim ne finance aucun organisme en France.

B.1.2 – Missions Sociales réalisées à l'étranger

(en euros)	2023	2022
Dépenses opérationnelles	188 301 416	196 390 194
Autres projets opérationnels	5 763 684	3 804 192
Support aux opérations	19 534 865	17 677 111
Personnels expatriés sur missions aux autres sièges	83 843	336 736
Soutien au Réseau International	489 127	730 839
Subventions pour le financement de programmes des autres sièges	6 879 255	20 568 309
Partenaires dans les bureaux pays ACF France	37 019 888	41 504 645
Total Missions sociales réalisées directement à l'étranger	258 072 077	281 012 024

Les volumes des partenaires d'Action Contre la Faim France sur ses bureaux pays (ONG locales ou internationales) sont dorénavant positionnés dans les missions sociales réalisées à l'étranger dans la catégorie "Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant à l'étranger"

- Actions réalisées directement

Les Missions Sociales réalisées directement à l'étranger se décomposent en quatre postes :

- **Dépenses Opérationnelles**

Le poste « Dépenses Opérationnelles » comprend les frais relatifs à la réalisation des programmes sur le terrain : ressources humaines présentes sur le terrain, moyens logistiques et achats de matériels et fournitures (nutrition, hydraulique, santé mentale et médicale et sécurité alimentaire).

(en euros)	2023			2022
	Volume ACF	Volume partenaire	Volume total	
<i>Afghanistan</i>	12 007 763	2 657 253	14 665 016	22 350 263
<i>Bangladesh</i>	2 821 483	428 722	3 250 205	7 514 113
<i>Projet RESILAC *</i>	346 293	15 286	361 579	5 261 967
<i>Bureau régional Moyen-Orient</i>	114 139	0	114 139	100 264
<i>Burkina Faso</i>	14 473 641	6 002 338	20 475 979	16 247 794
<i>Cameroun</i>	6 588 869	1 623 811	8 212 680	6 990 570
<i>République Centrafricaine</i>	10 188 360	108 970	10 297 330	12 578 560
<i>République Démocratique du Congo</i>	28 803 198	10 804 638	39 607 836	32 514 304
<i>Côte d'Ivoire</i>	4 412 383	182 874	4 595 257	2 225 961
<i>Ethiopie</i>	0	0	0	-370 576
<i>Irak</i>	3 056 421	642 399	3 698 819	4 606 243
<i>Jordanie</i>	3 772 552	208 738	3 981 289	4 795 808
<i>Libéria</i>	1 690 674	725 091	2 415 765	2 926 566
<i>Libye</i>	1 266 758	0	1 266 758	763 871
<i>Madagascar</i>	11 658 290	1 900 326	13 558 616	13 210 941
<i>Mozambique</i>	6 693 108	252 185	6 945 293	4 020 020
<i>Myanmar</i>	4 617 081	524 333	5 141 414	5 439 253
<i>Népal</i>	175 639	154 049	329 689	250 004
<i>Nigeria</i>	24 659 423	374 928	25 034 351	43 495 267
<i>Pakistan</i>	3 492 333	1 016 748	4 509 081	4 922 610
<i>Sierra Leone</i>	1 390 732	379 428	1 770 159	2 467 744
<i>Tchad</i>	15 490 717	3 364 769	18 855 486	19 412 828
<i>Réponse crise Ukrainienne</i>	16 048 989	3 239 116	19 288 105	9 633 930
<i>Yémen</i>	7 688 836	413 004	8 101 840	8 085 486
<i>Zimbabwe</i>	1 770 546	2 037 394	3 807 939	6 803 368
<i>Missions fermées et charges diverses</i>	5 073 188	-36 512	5 036 676	1 647 680
Total Dépenses Opérationnelles	188 301 416	37 019 888	225 321 303	237 894 839

* : Projet de Renforcement de la résilience et de la cohésion sociale des territoires du bassin du Lac Tchad (RESILAC)

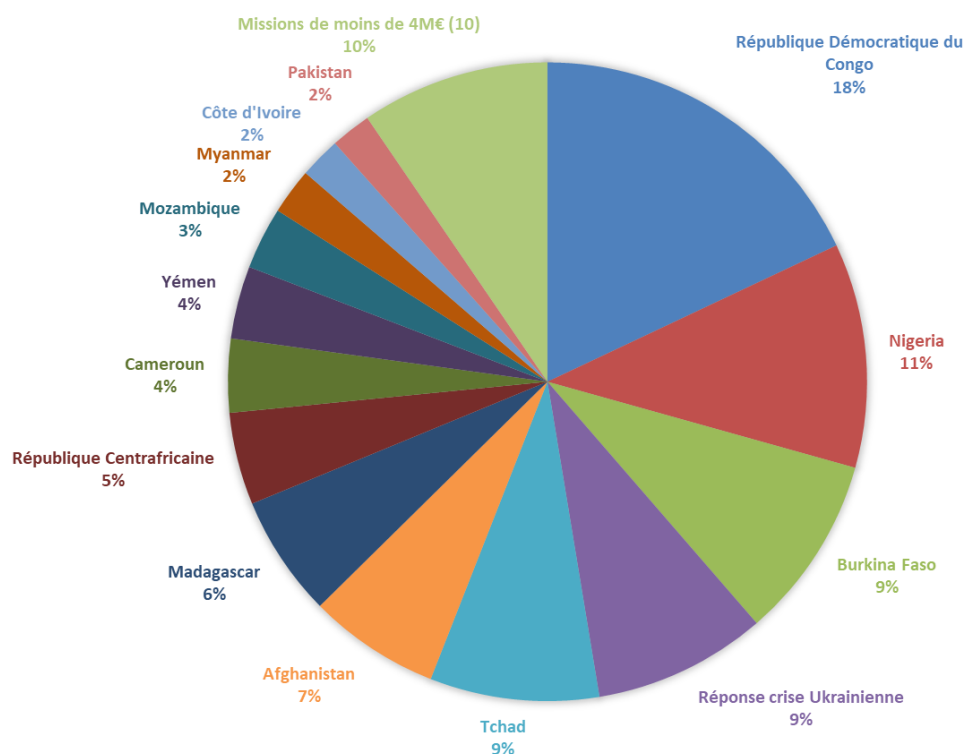
Le volume opérationnel a baissé de 5% en 2023, passant de 238M€ à 225 M€ (volumes partenaires inclus) avec des variations importantes entre contextes pays et régionaux.

Les pays où les volumes d'opérations sont très importants et en augmentation sont la République Démocratique du Congo (+7 M€), la réponse à la crise ukrainienne (+9,6 M€) et le Burkina Faso (+ 4,2 M€). L'accroissement du volume en République Démocratique du Congo s'explique par la détérioration du contexte à l'Est, et de la signature consécutive de financements américains afin de répondre à l'échelle des besoins. Au Burkina Faso, l'augmentation de volume est consécutive à une détérioration de la crise, tandis que la crise ukrainienne qui s'est poursuivie en 2023, a engendré des besoins croissants. Une nette augmentation peut également être observée au Mozambique (+2,9 M€), en Côte d'Ivoire (+ 2,3 M€) et au Cameroun (+ 1,2 M€).

Les volumes d'opérations demeurent globalement stables pour l'Irak, la Jordanie, le Libéria, Madagascar, le Myanmar, le Pakistan, le Tchad et le Yémen.

Les baisses les plus importantes de volume sont concentrées sur le Nigéria (- 18,4 M€), l'Afghanistan (-7,6M€), le Bangladesh (- 4,2 M€) et dans une moindre mesure le Zimbabwe (- 2,9 M€) et la République Centrafricaine (- 2,2 M€). Au Nigéria, le gouvernement anglais (FCDO) a cessé pratiquement tout financement, tandis que le gouvernement américain (BHA) a diminué de manière conséquente son soutien, dont - 10 M€ pour ACF. En Afghanistan, la baisse significative d'activité est due à plusieurs raisons dont les conséquences du ban des femmes de décembre 2022, ayant amené un gel total des financements jusqu'à juillet 2023, ainsi que des retards de signature, couplée à une légère hausse des coûts, et le non renouvellement de deux contrats de financements (UNDP et ECHO). Au Bangladesh, au Zimbabwe et en République Centrafricaine, certains projets n'ont pas été reconduits, les bailleurs accusant une certaine fatigue face à ces crises.

Enfin, à noter pour la coordination régionale du projet Resilac, que ce chiffre ne témoigne que d'un délai de signature du gouvernement français (AFD) pour la suite du projet ; la signature d'un contrat à hauteur de 38.4M€ est prévue en mai 2024. Ce retard impacte les résultats du Cameroun, Nigeria, Tchad, et de la coordination régionale du projet.



- **Autres projets opérationnels**

Ce poste concerne les projets non directement liés à un pays sur le terrain et financés majoritairement par des bailleurs institutionnels ou par l'utilisation des réserves et des fonds dédiés. Il s'agit des activités de recherche scientifique et technique ou de plaidoyer qui ont pour objectif d'augmenter et de partager les connaissances à l'international et d'améliorer la qualité des pratiques mises en œuvre au sein des programmes de terrain, mais aussi des projets gérés depuis le département des opérations, des RH ou de la logistique et systèmes d'information (SI).

Les volumes de ces projets gérés par le siège continuent d'augmenter, passant de 3 804K€ à 5 764K€ avec, en particulier, un important projet Logistique et SI.

- **Support aux opérations**

Ce poste regroupe les frais directs ou indirects du siège relatifs à la gestion et à l'appui des activités des missions sociales réalisées à l'étranger et notamment :

- Les coûts de suivi, de gestion, de recrutement et de formation des ressources humaines,
- Les coûts d'appui technique aux opérations et notamment l'expertise en nutrition, sécurité alimentaire, la santé mentale, l'eau/assainissement et depuis 2023 deux nouveaux secteurs pour le Genre et l'Environnement
- La coordination et le pilotage des programmes par les départements opérationnels,
- Les activités de plaidoyer et de mobilisation,
- La coordination logistique et la gestion des achats pour les missions,
- Les frais liés à la gestion administrative et comptable, le contrôle financier des missions et le contrôle interne.

(en euros)	2023	2022
Gestion des Ressources Humaines	4 032 980	3 768 704
Appui technique aux opérations, recherche scientifique et plaidoyer	3 761 687	3 404 313
Coordination et pilotage des programmes	7 987 981	7 245 613
Coordination Logistique et SI	1 811 975	1 946 246
Gestion administrative et financière	1 542 114	1 312 235
Total Support aux Opérations	19 534 865	17 677 111

La croissance des charges est liée à l'inflation, à la croissance des effectifs sur une année pleine suite à la croissance opérationnelle de 2022, au développement d'un service Environnement, à la réorganisation du département RH.

- **Personnels expatriés sur missions des autres sièges**

Ce poste comprend le coût des expatriés affectés sur des missions gérées par un autre siège du réseau international (le coût est pris en charge et est compensé par un produit affecté aux missions sociales). Le montant est de 84K€ en 2023.

- **Versements à un organisme central ou d'autres organismes**

Ce poste comprend les donations, les subventions et les accords financiers entre ACF France et le réseau international.

(en euros)	2023	2022
Soutien au Réseau International	489 127	730 839
Subventions pour le financement de programmes des autres sièges	6 879 255	20 568 309
Partenaires dans les bureaux pays ACF France	37 019 888	41 504 645
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	44 388 269	62 803 793

Les volumes de subventions délégués au réseau sont essentiellement dus au bailleur suédois (cf. Partie B.3 Subventions) dont ACF France est l'interlocuteur mais dont les fonds sont ensuite transférés aux autres sièges. La diminution en 2023 est liée à la non remontée des informations d'ACF Etats-Unis.

B.2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Cette rubrique regroupe l'ensemble des dépenses engagées pour collecter les dons notamment d'origine privée. Toutes les charges relatives à des campagnes de collecte de fonds engagées au cours d'un exercice sont rattachées à cet exercice.

B.2.1 – Frais d'appel à la générosité du public

(en euros)	2023	2022
Frais d'appel de dons	10 290 195	9 230 481
Frais de manifestations	112 220	97 899
Gestion des campagnes et de traitement des dons	6 166 542	5 923 671
Frais de recherche de mécénat	795 641	737 900
Frais d'appel à la générosité du public	17 364 599	15 989 950

Les trois premières catégories regroupent l'ensemble des frais relatifs aux appels de dons auprès du grand public : charges directes des opérations (marketing direct, legs, Course contre la Faim pour moitié), frais de suivi et de gestion des campagnes et coûts de traitement des dons. La croissance des coûts en 2023 est essentiellement liée aux investissements pour développer les dons par prélèvements automatiques.

B.2.2 – Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics

Depuis 2017, Action Contre la Faim France centralise les coûts de l'unité s'occupant de la recherche de subventions et des relations avec les bailleurs institutionnels. Pour cela, Action Contre la Faim France est soutenue financièrement par l'ensemble du réseau.

Au 31/12/2023, les frais de recherche de subventions s'élèvent à 918 K€ (851K€ en 2022).

B.2.3 – Charges liées aux activités lucratives.

Depuis 2022, Action Contre la Faim France a développé des activités lucratives au sein de son département Communication et Développement (produits partages, Challenge Inter-Entreprises) mais aussi sur le périmètre Logistique et système d'information.

Les charges directes liées à ce périmètre sont stables et ont représenté 683K€ en 2023.

B.3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Cette rubrique regroupe les frais relatifs au fonctionnement de la structure et des services généraux du siège d'ACF, aux systèmes d'information ainsi que les charges financières et les charges exceptionnelles.

(en euros)	2023	2022
Coûts de structure et des services généraux du siège	10 177 642	8 811 513
Frais financiers	4 942 732	9 545 000
Charges exceptionnelles	313 889	165 783
Total Frais de Fonctionnement	15 434 263	18 522 297

Les coûts de structure ont augmenté en 2023 du fait de l'inflation mais aussi de la réorganisation du département RH et du renforcement de la direction générale, en particulier de la gestion des audits et des risques.

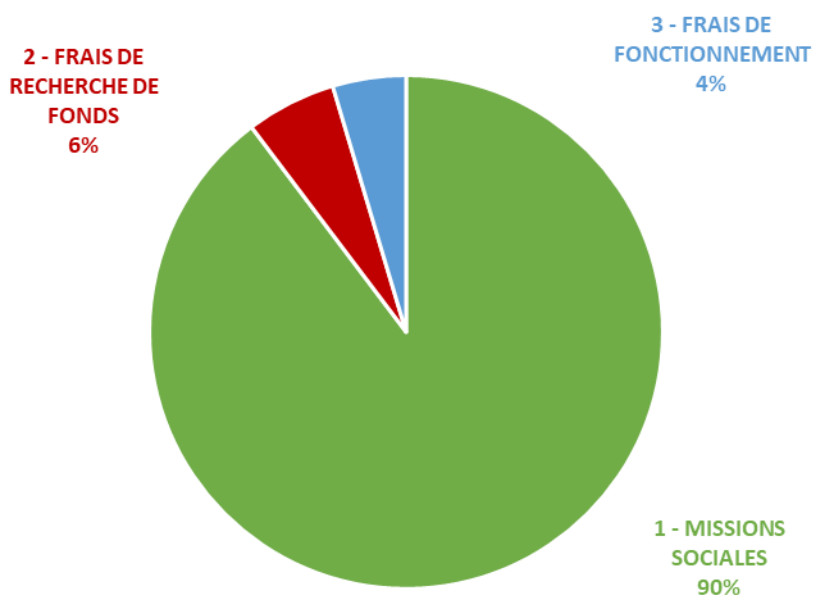
La diminution des charges financières à hauteur de 3 088 K€ s'explique par :

- la réévaluation de nos comptes de trésorerie en devise
- l'impact de change des couvertures financières.

Les variations des devises ont été moins impactantes en 2023 qu'en 2022 au niveau de la trésorerie mais ceci est à mettre en corrélation avec les écarts de change comptables qui eux ont connu des variations plus significatives.

B.4 – REPARTITION DES CHARGES PAR DESTINATION (colonne 1)

Ce graphique présente le montant de chaque rubrique d'emploi par rapport au total des emplois du Compte de résultat par destinations (hors dotations aux provisions et reports en fonds dédiés de l'exercice).).



C – LES FONDS DEDIES

Au niveau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD), nous constatons en « utilisation des fonds dédiés antérieurs » l'utilisation des fonds dédiés en lien avec la réalisation de programmes par ACF France sur l'exercice et financés par les fonds dédiés.

Le « Report en fonds dédiés de l'exercice » : la différence entre les montants collectés et affectés en 2023 et l'utilisation qui en a été faite au cours du même exercice.

Les comptes de bilan permettent de faire le lien entre les informations communiquées dans l'annexe au bilan et les mouvements présentés dans le CROD.

3^e PARTIE – AFFECTATION PAR EMPLOIS/CHARGES DES RESSOURCES/PRODUITS COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC ET UTILISEES SUR 2023

3.1 - METHODE

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public est le solde correspondant aux emplois qui n'ont pas été financés par des ressources autres que celles de la générosité publique.

3.2 – PRINCIPES D'AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES

3.2.1 – Missions Sociales

Les Missions Sociales sont financées dans l'ordre suivant :

- Par les ressources affectées et utilisées hors coûts indirects facturés (subventions, contributions financières sans contreparties et autres produits affectés aux missions sociales),
- Par le reliquat éventuel des coûts indirects facturés (après affectation sur les frais de fonctionnement),
- Et par la générosité du public dans la limite de la collecte de l'année
- Par le solde des produits lucratifs non utilisés et les produits financiers

3.2.2 – Frais de recherche de fonds

Les Frais de Recherche de Fonds sont financés dans l'ordre suivant :

- Par les contributions du réseau international à la Direction des Relations Bailleurs
- Par les produits lucratifs pour les charges lucratives
- Et par la générosité du public.

3.2.3 – Frais de fonctionnement

Les Frais de fonctionnement sont financés dans l'ordre suivant :

- Par les coûts indirects (frais administratifs) facturés aux bailleurs institutionnels dans le cadre de projets
- Au-delà, deux possibilités :
 - o Les coûts indirects facturés sont supérieurs aux frais de fonctionnement, le reliquat est alors imputé sur les missions sociales ;
 - o Les coûts indirects facturés sont inférieurs aux frais de fonctionnement, le solde est financé par :

- les autres produits non liés à la générosité du public et non affecté
- si nécessaire par les ressources provenant de la générosité du public.

3.3 – IMMOBILISATIONS

Toutes les immobilisations acquises pour le siège ont été financées par les ressources collectées auprès du public.

3.4 - COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources est une extrapolation, dans le but d'en donner une image plus précise, des informations mentionnées dans la colonne "dont Générosité du public" du CROD, lesquelles ont été définies en adéquation avec la méthode d'utilisation des ressources décrites ci-dessus.

EMPLOI PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS PAR DESTINATION			RESSOURCES PAR ORIGINE		
EMPLOIS DE L'EXERCICE	34 094 128	38 703 372	RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	47 202 802	47 150 318
1.1 - REALISEES EN FRANCE	4 224 332	3 898 816	1.1 - COTISATION SANS CONTREPARTIE	5 450	7 860
Actions réalisées par l'organisme		3 898 816			
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant en France		0	1.2 - DONS, LEGS ET MECENAT	47 048 639	45 924 807
1.2 - REALISEES A L'ETRANGER	29 869 796	34 804 556	- Dans Manuels	42 353 005	42 659 831
Actions réalisées par l'organisme	29 434 959	33 144 218	- Legs, donations et assurances-vie	3 449 203	2 295 633
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant à l'étranger	434 837	1 660 338	- Mécénat	1 246 431	969 343
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	17 377 736	16 419 678	1.3 - AUTRES PRODUITS LIES A L'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	148 713	1 217 651
2.1 - FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17 364 599	15 989 950	Autres produits liés à la générosité du public affectés	117 323	761 782
2.2 - FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES	13 136	429 728	Autres produits liés à la générosité du public non affectés	31 390	455 869
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	51 471 864	55 123 050	TOTAL DES RESSOURCES	47 202 802	47 150 318
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRIS DES PROVISIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 821 180	3 655 741	3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	7 090 242	8 425 973
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	3 202 501
TOTAL	54 293 043	58 778 791	TOTAL	54 293 043	58 778 791
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 351 388	7 262 456
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	-	3 202 501
			Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	613 152	1 708 537
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 738 236	2 351 388
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023	Exercice 2022	RESSOURCES DE L'EXERCICE	Exercice 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 460 441	2 120 781
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	450 313	1 289 322	- Bénévolat	889 610	947 236
- Réalisées en France	450 313	1 289 322	- Prestations en nature	565 290	1 171 175
- Réalisées à l'étranger	0	0	- Dans en nature	5 541	2 369
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	463 951	666 095			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT	546 177	165 363			
TOTAL	1 460 441	2 120 781	TOTAL	1 460 441	2 120 781

En 2023, Action Contre la Faim a utilisé 51 472K€ de Générosité du Public pour la réalisation de ses activités et comptabilisé 2 821K€ en fonds dédiés. Cela a été possible grâce aux dons de l'année (47 203K€) mais aussi grâce aux fonds dédiés existants (7 090K€). L'important volume de fonds dédiés utilisé est lié à l'utilisation des fonds collectés en 2021 lors de l'évènement Z.Event dont l'utilisation des 10M€ s'est faite sur 2022 et 2023.

Les fonds dédiés sont composés de générosité du public à hauteur de :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	9 594 806	14 432 608
(-) Utilisation	7 090 242	8 425 973
(+) Report	2 821 180	3 655 741
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	5 325 744	9 662 376

- A noter un ajustement à l'ouverture de 2023 de 67 570 euros.

Version synthétique de l'Etat des Avantages et Ressources selon le modèle prescrit par l'art. 434-4 du règlement ANC n°2022-04 modifié

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Afrique du Sud	114,00
Algérie	80,00
Allemagne	12 464 184,35
Andorre	772,00
Australie	42,27
Autriche	865,62
Belgique	55 057 330,59
Birmanie	5 234,24
Bolivie	5,00
Brésil	304,41
Bulgarie	60,00
Burkina Faso	20 970,00
Cambodge	385,00
Cameroun	272,00
Canada	8 107 568,32
Chili	3 085,88
Chine	1 320,00
Corée (la République de)	300,00
Côte d'Ivoire	1 892,44
Écosse	28,00
Égypte	408,00
Émirats arabes unis	200,00
Espagne	932 327,22
Estonie	69,13
Féroé (les îles)	336,00
Finlande	72,00
Gabon	205,33
Gibraltar	120,00
Grèce	180,19
Guyana	120,00
Hong Kong	310,00
Hongrie	82,65
Indonésie	360,00
Irlande	3 105 722,45
Israël	156,00
Italie	2 565 748,43
Japon	72,00
Luxembourg	5 545,02
Madagascar	14 726,63
Malte	180,00

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Maroc	240,15
Maurice	34,00
Nigeria	2 774,29
Norvège	576,00
Pays-Bas	739 847,40
Pologne	144,00
Portugal	651,07
Qatar	300,00
Roumanie	208,00
Sénégal	120,14
Singapour	824,00
Suède	34 735 384,96
Suisse	7 881 593,96
Tchéquie	180,00
Tunisie	87,20
UK	13 228 215,80
Ukraine	3 031,11
USA	99 683 490,76
Vierges britanniques (les Îles)	20,00
Total général	238 569 478,01

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que Action contre la Faim doit établir en application de l'article 434-4 du règlement ANC n°2018-06 modifié est mise à disposition du public:

- au siège de l'association Action contre la Faim situé 102, rue de Paris - 93100 MONTREUIL selon les modalités suivantes
- et sur le site internet de l'association Action contre la Faim (www.actioncontrelafaim.org)